



**NATIONS
UNIES**



**CONVENTION-CADRE SUR LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Distr.
GENERALE

FCCC/CP/1997/3
10 novembre 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS, ESPAGNOL
et FRANCAIS

CONFERENCE DES PARTIES

Troisième session

Kyoto, 1er-10 décembre 1997

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire

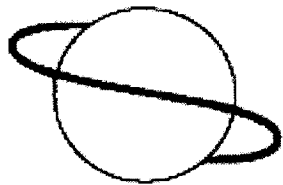
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA CONVENTION

MECANISME FINANCIER

Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties à sa troisième session

Note du secrétariat

1. A sa deuxième session, la Conférence des Parties a adopté, dans sa décision 12/CP.2, un Mémorandum d'accord entre la Conférence des Parties et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), Mémorandum qui est ainsi entré en vigueur (FCCC/CP/1995/15/Add.1). Ce Mémorandum d'accord prévoit notamment que les rapports annuels du FEM doivent être communiqués à la Conférence des Parties par l'intermédiaire du secrétariat. Le rapport ci-joint a été soumis par le secrétariat du FEM en application de cette disposition. Le Mémorandum d'accord prévoit en outre que, conformément à l'article 11.1 de la Convention, la Conférence des Parties communique au FEM, après chacune de ses sessions, toutes directives relatives au mécanisme financier qu'elle a approuvées.
2. A sa réunion de mai 1997, le Conseil du FEM a approuvé l'annexe au Mémorandum d'accord élaborée par l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre (SBI) à sa quatrième session. Sur la base de la recommandation formulée par le SBI à sa septième session, la Conférence des Parties souhaitera peut-être adopter à sa troisième session l'annexe au Mémorandum d'accord figurant dans le document FCCC/SBI/1996/14.
3. Conformément aux lignes directrices pour l'examen du mécanisme financier, le rapport annuel du FEM à la Conférence des Parties doit être examiné dans le cadre du processus en cours par le SBI qui rendra compte des résultats de cet examen à la Conférence des Parties à sa troisième session (FCCC/SBI/1997/6).
4. Ce rapport contient en outre des précisions sur l'appui financier apporté par le FEM aux Parties non visées à l'annexe I afin de les aider à élaborer leurs communications nationales initiales. Le secrétariat communique ces informations au SBI à chacune de ses sessions (décision 10/CP.2).



Annexe

[ORIGINAL: ANGLAIS/ESPAGNOL/FRANÇAIS]

Fonds pour l'environnement mondial

RAPPORT DU FEM A LA TROISIEME REUNION
DE LA CONFERENCE DES PARTIES
A LA CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES
SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

TABLE DES MATIERES

I.	INTRODUCTION	5
II.	PRINCIPALES DECISIONS PRISES PAR LE FEM PENDANT LA PERIODE COUVERTE	
	PAR LE RAPPORT	5
	REUNIONS DU CONSEIL DU FEM	5
	RECONSTITUTION DES RESSOURCES DE LA CAISSE DU FEM	6
III.	MISE EN OEUVRE DES DIRECTIVES DES PARTIES A LA CONVENTION	7
	APPLICATION DES DIRECTIVES DE LA CONFERENCE DES PARTIES	10
	PROCEDURE ACCELEREE POUR L'APPROBATION D'ACTIVITES HABILITANTES ET LA PREPARATION DE L'INFORMATION A COMMUNIQUER PAR LE PAYS	12
	PROJETS DE MOYENNE ENVERGURE	14
	EXAMEN DU MECANISME FINANCIER	14
	PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA CONFERENCE DES PARTIES ET LE FEM EN TANT QU'ENTITE CHARGEE DU FONCTIONNEMENT DU MECANISME FINANCIER	15
	EXAMEN DES FINANCEMENTS DU FEM DANS LE DOMAINE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, Y COMPRIS LES FONDS MOBILISES AUPRES D'AUTRES SOURCES	16
	APPLICATION DU PRINCIPE DE LA TOTALITE DU SURCOUT CONVENU	17
IV.	ACTIVITES DANS LE DOMAINE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	17
V.	ACTIVITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DU FEM	23
	EXAMEN DE L'ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS, 1995 ET 1996	23
VI.	CONCLUSIONS	24
ANNEXE A :	EXPERIENCE DU FEM CONCERNANT L'APPLICATION DU PRINCIPE DU FINANCEMENT DE LA TOTALITE DU SURCOUT CONVENU	25
ANNEXE B:	FINANCEMENTS DU FEM DANS LE DOMAINE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (AU 30 JUIN 1997)	32
ANNEXE C:	LISTE DES ETATS PARTICIPANT AU FEM (AU 30 JUIN 1997 - TOTAL 161)	60

I. INTRODUCTION

1. Conformément au *Mémorandum d'accord entre la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial*, le FEM rend compte à la Conférence des Parties de toutes les activités qu'il finance en application de la Convention. À cet égard, le paragraphe 7 du Mémorandum est le suivant :

Dans son rapport sur les activités qu'il finance au titre du mécanisme financier, le FEM doit donner des renseignements détaillés sur la manière dont il a appliqué les directives et les décisions de la Conférence dans son travail lié à la Convention. Ce rapport doit porter sur des questions de fond et inclure le programme des activités du FEM dans les domaines visés par la Convention, ainsi qu'une analyse de la manière dont, dans ses activités liées à la Convention, il a appliqué les politiques, les priorités de programme et les critères d'éligibilité établis par la Conférence. Le rapport doit comprendre en particulier une synthèse des différents projets en cours d'exécution et une liste des projets approuvés par le Conseil dans le domaine des changements climatiques, ainsi qu'un état financier indiquant les ressources requises par ces projets. Le Conseil doit également faire rapport sur ses activités de surveillance et d'évaluation de l'exécution des projets relevant du domaine des changements climatiques.

2. Le présent rapport a été préparé en vue de la troisième réunion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il décrit le programme d'activités dans les domaines couverts par cette Convention et fournit des informations précises sur la façon dont le FEM a appliqué les directives de la Conférence des Parties. Il couvre la période comprise entre le 1^{er} mai 1996 et le 30 juin 1997.

II. PRINCIPALES DECISIONS PRISES PAR LE FEM PENDANT LA PERIODE COUVERTE PAR LE RAPPORT

Réunions du Conseil du FEM

3. Le Conseil s'est réuni à deux reprises pendant la période considérée : du 8 au 10 octobre 1996 et les 30 avril et 1^{er} mai 1997. Il a pris les décisions suivantes qui intéressent directement les activités du FEM dans le domaine des changements climatiques :

- a) Approbation de trois programmes de travail¹, le financement du FEM dans le domaine des changements climatiques s'élevant à 159,23 millions de dollars au total ;
- b) Approbation d'un programme de travail et d'un budget pour les activités de suivi, d'évaluation et de diffusion du FEM ;
- c) Approbation d'une procédure accélérée pour le traitement et le financement des projets de moyenne envergure ;
- d) Approbation des principes applicables au financement par le FEM de recherches ciblées ;
- e) Approbation d'une action de suivi à un atelier du STAP sur la dégradation des sols dans la mesure où cette question se rattache aux domaines d'intervention du FEM ;
- f) Approbation de l'annexe (« Détermination du financement nécessaire et disponible à la mise en oeuvre de la Convention ») au *Mémoire d'accord entre la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial*. Le Conseil invite aujourd'hui la Conférence à approuver cette annexe ; et
- g) Reconduction de M. Mohamed T. El-Ashry dans ses fonctions de directeur général et président du FEM.

Reconstitution des ressources de la Caisse du FEM

4. En mars 1997, une réunion a permis d'examiner le plan de travail pour la reconstitution des ressources de la Caisse du FEM. Les participants se sont félicités du démarrage de cette deuxième reconstitution, faisant observer que la Caisse jouait un rôle majeur en tant que principal mécanisme de financement multilatéral pour la protection de l'environnement à l'échelle planétaire. Ils ont rappelé combien il importait de démarrer cette reconstitution à un moment où les résultats obtenus depuis la Conférence de Rio allaient être examinés dans le cadre de plusieurs réunions, en particulier de la session extraordinaire de l'Assemblée générale au mois de juin. Ils ont insisté sur l'incidence qu'une bonne reconstitution des ressources du FEM aurait sur la coopération internationale dans les quatre domaines d'intervention, notamment pour

¹ Outre les programmes de travail adoptés par le Conseil à ses deux réunions, un programme a également été adopté par correspondance en janvier 1997.

les actions consacrées à l'évolution du climat et à la diversité biologique à travers la mise en oeuvre efficace des conventions applicables.

5. Les participants avaient décidé que la seconde reconstitution des ressources du FEM devrait être examinée et approuvée à l'occasion de trois réunions qui se tiendraient en mai, septembre et novembre 1997. Lors de la réunion de mai, ils ont examiné des documents préliminaires portant sur la programmation des ressources, les dispositifs de répartition des charges et différents aspects liés au taux de change. Les avis étaient partagés sur l'exactitude des prévisions de programmation de ressources effectuées par le secrétariat du FEM. Un certain nombre de bailleurs de fonds ont indiqué que la fourchette de programmation (2,5-3,5 milliards de dollars) paraissait élevée. D'autres, en revanche, ont estimé que les besoins de financement pour la protection de l'environnement mondial dans les quatre domaines d'intervention du FEM dépassaient les fourchettes envisagées.

6. Indépendamment de la question de la répartition des charges, les participants ont estimé que deux facteurs conditionnaient directement le succès des négociations sur la reconstitution des ressources. Il s'agit, d'une part, du travail d'évaluation du FEM actuellement en cours et, d'autre part, d'un soutien clairement affirmé au rôle du FEM en tant que mécanisme financier des conventions.

III. MISE EN OEUVRE DES DIRECTIVES DES PARTIES A LA CONVENTION

7. À sa deuxième réunion, la Conférence des Parties a approuvé la décision 11/CP.2 (Directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial), dont la teneur suit :

La Conférence des Parties,

Rappelant les paragraphes 1 et 3 de l'article 11 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques,

Rappelant également les paragraphes 5 de l'article 12 et 3, 7 et 8 de l'article 4 de celle-ci,

Ayant à l'esprit sa décision 11/CP.1 sur les directives initiales concernant les politiques, les priorités de programme et les critères d'agrément applicables à l'entité ou aux entités chargées du fonctionnement du mécanisme financier et les conclusions auxquelles elle est parvenue à sa deuxième session,

Prenant note du rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la deuxième session de la Conférence des Parties (FCCC/CP/1996/8),

Notant avec inquiétude les difficultés rencontrées par les pays en développement Parties pour obtenir l'assistance financière nécessaire du Fonds pour l'environnement mondial en raison, notamment, des politiques opérationnelles du Fonds en matière de critères d'agrément, de décaissement, de cycle et d'approbation des projets, de l'application de son concept de surcoûts et des directives qui imposent des coûts administratifs et financiers considérables aux pays en développement Parties,

Se déclarant aussi préoccupée par les difficultés que rencontrent les Parties non visées à l'annexe I de la Convention pour obtenir des concours financiers du Fonds pour l'environnement mondial, en sa qualité d'entité chargée d'assurer à titre provisoire le fonctionnement du mécanisme financier de la Convention, aux fins de l'élaboration de leurs premières communications nationales,

Accueillant avec satisfaction les renseignements communiqués par le Fonds pour l'environnement mondial concernant les efforts qu'il déploie pour que les activités de financement soient conformes aux directives fournies par la Conférence des Parties et, en particulier, l'accélération de ses procédures d'appui aux activités habilitantes dans le domaine des changements climatiques,

1. Décide d'adopter les directives ci-après à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial, en sa qualité d'entité chargée à titre provisoire d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier de la Convention. À cet égard, le Fonds pour l'environnement mondial devrait :

- a) Pendant la période initiale, appliquer des stratégies visant, en accord avec la décision 11/CP.1, à renforcer les capacités endogènes, y compris la collecte et l'archivage des données, conformément aux principes directeurs, aux priorités de programme et aux critères d'agrément que la Conférence des Parties a adoptés à son intention ;
- b) Lorsqu'il fournit les ressources financières dont les pays en développement Parties ont besoin pour couvrir la totalité des coûts supplémentaires convenus entraînés par l'application des mesures visées au paragraphe 1 de l'article 4 de la Convention conformément au paragraphe 3

de ce même article, prendre des mesures pour faciliter une telle fourniture, notamment grâce à une plus grande transparence et à l'application souple et pragmatique, cas par cas, de son concept de surcoûts ;

- c) En concertation avec ses Agents d'exécution, accélérer l'approbation et le décaissement de ressources financières destinées à couvrir la totalité des coûts supplémentaires convenus encourus par les pays en développement Parties pour s'acquitter de leurs obligations au titre du paragraphe 1 de l'article 12 de la Convention, conformément au paragraphe 3 de l'article 4, et en particulier pour les étapes initiales et subséquentes de l'élaboration des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I. À cet égard, les directives et le mode de présentation adoptés par la Conférence des Parties à sa deuxième session au sujet de la préparation des premières communications nationales des Parties non visées à l'annexe I, figurant dans la décision 10/CP.2, constituent la base de financement des communications desdites Parties non visées à l'annexe I au titre du paragraphe 1 de l'article 12 de la Convention ;
- d) Examiner sur demande les besoins particuliers des divers pays et d'autres mesures susceptibles d'être appliquées à plusieurs pays ayant des besoins similaires, et tenir compte du fait que l'élaboration des communications nationales est un processus continu ;
- e) S'agissant du financement de la totalité des coûts convenus de l'élaboration des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I, financer uniquement sur la demande de la partie intéressée la totalité des coûts supplémentaires convenus des projets liés à d'autres engagements figurant dans la Convention ;

2. Invite les pays en développement Parties désireux d'obtenir une aide pour des activités habilitantes, notamment l'élaboration des communications nationales au titre de l'article 12 de la Convention, à tirer parti des ressources financières qui peuvent être fournies à cet effet par le mécanisme financier ;

3. Prie le Fonds pour l'environnement mondial, en sa qualité d'entité chargée d'assurer à titre provisoire le fonctionnement du mécanisme financier, de lui faire rapport à sa troisième session sur la mise en oeuvre des présentes directives, y compris l'expérience acquise dans l'application de la notion de coût supplémentaire convenu total ;

4. Prie l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre de procéder, à sa cinquième session, à l'examen dont il est fait mention dans la décision 9/CP.1 et d'en rendre compte à la Conférence des Parties à sa troisième session.

Les activités entreprises par le FEM pour donner suite à ces directives sont décrites ci-après :

Application des directives de la Conférence des Parties

8. Les paragraphes du préambule de cette décision font état des inquiétudes que suscitent certaines difficultés rencontrées par les pays en développement pour se prévaloir des concours financiers du FEM. Ce préambule précise que ces problèmes tiennent surtout à l'application « *des politiques opérationnelles du FEM en matière de critères d'agrément, de décaissement, de cycle et d'approbation des projets, de l'application de son concept de surcoûts et des directives qui imposent des coûts administratifs et financiers considérables aux pays en développement Parties* ». Ces inquiétudes, qui avaient déjà été évoquées dans le rapport du FEM à la deuxième Conférence des Parties (FCCC/CP/1996/8, 27 juin 1996), sont traitées en détail dans le présent document. En outre, les paragraphes ci-après présentent une synthèse des dispositions générales prises pour y répondre.

9. Application des *politiques opérationnelles en matière de critères d'agrément, de décaissement, de cycle et d'approbation des projets* — Ainsi que nous l'indiquions dans notre rapport à la deuxième Conférence des Parties, la Stratégie opérationnelle a été élaborée pour guider le FEM dans la préparation de projets entrepris à l'initiative des pays dans ses quatre domaines d'intervention, dont les changements climatiques font partie. La Stratégie dispose expressément que « ... toutes les activités que financera le FEM dans ce domaine d'intervention seront pleinement conformes aux directives données par la Conférence des Parties à la Convention ». *Accès aux ressources* — Il est uniquement soumis aux conditions — définies par les Parties — auxquelles il faut satisfaire pour prétendre aux concours du mécanisme financier de la Convention. Aucun autre critère n'est appliqué par le FEM aux Parties à la Convention. *Approbation des projets* — Ici encore, il est fait application des directives reçues de la Conférence des Parties et des priorités qu'elle a fixées, notamment dans sa décision 11/CP.1. Les politiques opérationnelles prévoient l'application d'un mécanisme interactif et tout à fait

transparent pour la préparation, l'évaluation et l'approbation des projets. D'autre part, rien ne prouve que les politiques et procédures du FEM créent des problèmes de décaissement. Le FEM se livre annuellement à un examen de l'état d'avancement des projets qui montre que les décaissements sont au moins aussi rapides que ceux qui interviennent dans le cadre des opérations courantes des Agents d'exécution. En outre, les procédures opérationnelles sont suffisamment souples pour être modifiées et améliorées en cas de besoin. *Cycle des projets* — Il s'agit aussi d'un mécanisme par lequel le FEM s'efforce de mettre en place des procédures transparentes et faciles à comprendre pour accéder à ses ressources au moyen de projets de haute qualité et économiquement efficaces.

10. *Application du concept de surcoûts* (principe du surcoût) — Cette question fait l'objet de l'annexe A. Il convient ici de rappeler que la Conférence des Parties n'a toujours pas donné de directives sur le sujet, préférant attendre pour disposer de davantage de recul. Dans l'intervalle, le FEM a appliqué ce principe « au cas par cas, de manière souple et pragmatique », conformément à la décision 11/CP.1.

11. *Directives qui imposent des coûts administratifs et financiers considérables aux pays en développement Parties* — Les pays bénéficiaires sont pleinement associés à la mise au point des projets financés par le FEM, et leur détermination à y jouer un rôle moteur est le principal critère de toutes les actions envisagées. Dans le cas des activités habilitantes, la totalité des coûts convenus est supportée par le FEM. Il en est de même pour la totalité du surcoût des autres projets. Les pays devant approuver les projets qui les concernent et étant responsables de leur mise en oeuvre, ils doivent y adhérer pleinement et être comptables de leur gestion.

12. S'agissant des « difficultés que rencontrent les Parties non visées à l'annexe I de la Convention pour obtenir des concours financiers du Fonds pour l'environnement mondial », la présentation détaillée (voir ci-après) des mesures prises par le FEM pour accélérer la procédure d'approbation et les concours importants dont ont profité les pays bénéficiaires témoigne des dispositions déjà prises pour tenir compte de ce souci.

13. Pendant la deuxième Conférence des Parties, le FEM aurait souhaité avoir davantage de détails à l'appui des inquiétudes exprimées dans les paragraphes du préambule. Il constate avec plaisir que l'examen de son fonctionnement par l'Organe subsidiaire d'exécution de la Convention sera l'occasion de demander aux Parties de présenter des observations écrites sur leur relation de travail avec le FEM. Cela lui permettra de répondre de façon constructive aux problèmes et difficultés rencontrés au niveau opérationnel et de continuer à apporter, lorsqu'il y a lieu, les améliorations nécessaires à son mode de fonctionnement.

Procédure accélérée pour l'approbation d'activités habilitantes et la préparation de l'information à communiquer par les pays

14. Dans son rapport à la deuxième réunion de la Conférence des Parties, le FEM exposait la procédure qu'il avait approuvée pour accélérer la préparation et la mise en oeuvre de projets portant sur des activités habilitantes. Les mesures prises sont les suivantes :

- a) préparation des critères opérationnels applicables aux activités habilitantes pour permettre la communication de l'information à transmettre par les pays ;
- b) adoption d'une procédure d'approbation accélérée des demandes de financement pour des activités habilitantes respectant les critères opérationnels ;
- c) approbation d'un financement initial de 30 millions de dollars pour accélérer la mise en oeuvre des projets portant sur des activités habilitantes ;
- d) action concertée pour faire savoir aux pays pouvant prétendre à un financement qu'il existe des ressources financières et qu'une procédure accélérée a été adoptée pour faciliter l'approbation et la mise en oeuvre d'activités habilitantes.

15. Peu après la deuxième réunion de la Conférence des Parties, et compte tenu de la décision 11/CP.2, le directeur général (DG) a convoqué une réunion à laquelle ont participé des représentants de haut niveau des Agents d'exécution et du secrétariat. Les participants se sont mis d'accord sur un certain nombre de dispositions visant à rationaliser les procédures de travail internes du FEM et à accélérer davantage l'approbation et la mise en oeuvre des activités habilitantes. De l'avis général, il fallait faire en sorte que ces activités puissent être rapidement préparées, approuvées et mises en oeuvre. Les participants ont reconnu que la procédure accélérée, approuvée par le Conseil en avril 1996, marquait un progrès important vers l'amélioration de ce processus, mais que l'expérience était encore assez récente. Néanmoins, il a été convenu qu'il était possible de faire encore davantage pour faciliter le décaissement rapide des fonds à l'échelon des pays. En particulier, il a été décidé de mesures visant à :

- a) accélérer l'examen des demandes de financement par un groupe de travail ;
- b) permettre l'approbation continue des activités habilitantes, au fur et à mesure de la préparation des demandes ; et

- c) débloquer jusqu'à 15 % du budget total de l'activité proposée pour que les travaux puissent démarrer dès que le DG approuve la demande.

16. Le secrétariat du FEM et les Agents d'exécution ont préparé des directives opérationnelles pour la préparation des données initiales à communiquer par les Parties non visées à l'annexe 1 de la Convention. Ces directives servent de cadre au financement accéléré du recueil des données nationales à communiquer par les pays et s'inspirent des directives détaillées applicables aux communications nationales des Parties non visées à l'annexe 1, qui avaient été approuvées lors de la deuxième réunion de la Conférence des Parties. Elles remplacent les précédents critères opérationnels applicables aux activités habilitantes dans le domaine des changements climatiques. Lors de sa réunion d'octobre 1996, le Conseil a souscrit à la préparation de directives opérationnelles parfaitement conformes aux nouvelles directives données par la Conférence des Parties².

17. Le secrétariat du FEM, ses Agents d'exécution et le secrétariat de la Convention travaillent de concert pour trouver les moyens d'activer la préparation des données à communiquer par les Parties non visées à l'annexe 1, notamment en diffusant largement des éléments d'information sur la décision prise par la Conférence des Parties au sujet des communications nationales et des directives opérationnelles du FEM. Des réunions trimestrielles ont lieu entre les deux secrétariats et les Agents d'exécution pour suivre l'état d'avancement de la mise en oeuvre des activités habilitantes et pour voir comment favoriser davantage la préparation des communications nationales. Ces réunions sont également l'occasion de rechercher les nouveaux moyens qui pourraient être développés pour diffuser l'information sur la façon dont les pays peuvent solliciter le concours du FEM pour préparer les données à communiquer. En février 1997, les secrétariats du FEM et de la Convention ont organisé un atelier pendant la réunion de l'Organe subsidiaire d'exécution (OSE) pour expliquer comment recevoir une aide financière afin de préparer les communications nationales.

18. Pendant la période faisant l'objet du présent rapport, le directeur général et président du FEM a approuvé 46 projets portant sur des activités habilitantes dans 63 pays (tableau 3). À ce jour, le financement d'activités habilitantes a été approuvé dans 106 pays (annexe B). Tous ces projets ont été élaborés en collaboration étroite avec les parties bénéficiaires et ils traitent tous, à des degrés différents, de la nécessité de préparer des communications nationales. La Jordanie et l'Argentine, les deux premiers pays non visés à l'annexe 1 à avoir communiqué les données initiales demandées, avaient reçu une aide du FEM au titre des activités habilitantes. Les autres pays bénéficiant d'un concours similaire devraient communiquer les leurs d'ici la fin 97 ou le début 98.

² Compte rendu conjoint des présidents, réunion du Conseil du FEM, 8-10 octobre 1996, annexe, décision sur le point 9 de l'ordre du jour, *Relations avec les secrétariats des Conventions*.

Projets de moyenne envergure

19. Lors de sa réunion d'octobre 1996, le Conseil a approuvé une procédure accélérée pour le traitement et la mise en oeuvre des projets de moyenne envergure, c'est-à-dire ceux pour lesquels le financement demandé au FEM est inférieur à 1 million de dollars. On espère que ces projets permettront de programmer des ressources du FEM avec plus de souplesse et qu'ils encourageront un éventail plus large de pays à proposer et à développer des idées de projet. Un dossier d'information conçu à cette fin a été préparé et largement diffusé.

Examen du mécanisme financier

20. Lors de sa première réunion, la Conférence des Parties à la Convention a décidé « que le FEM restructuré demeurerait, à titre provisoire, l'entité internationale chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier visé à l'article 11 de la Convention ». Elle a aussi décidé, « conformément au paragraphe 4 de l'article 11 de la Convention, de faire le point, dans les quatre ans, du fonctionnement du mécanisme et de prendre les mesures appropriées, notamment de décider quel serait le statut définitif du FEM dans le cadre de la Convention »³. Lors de sa deuxième réunion, la Conférence des Parties a demandé à l'Organe subsidiaire d'exécution (OSE) d'entreprendre l'examen mentionné dans la décision 9/CP¹⁴.

21. Le Conseil du FEM a demandé à son secrétariat de collaborer, en tant que de besoin, avec les instances de la Convention lors de cet examen. Au cours de consultations entre les secrétariats de la Convention et du FEM, il a été jugé utile de communiquer à l'OSE les informations suivantes pour faciliter son examen du mécanisme financier :

- a) Rapport établi par le FEM à l'intention du Comité intergouvernemental de négociations de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques au sujet de la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial (A/AC.237/89, 14 décembre 1994) ;
- b) Rapport du FEM à la première réunion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (FCCC/CP/1995/4, 10 mars 1995) ;

³ Par cette décision, la Conférence des Parties fait du FEM, à titre intérimaire, l'entité internationale responsable du fonctionnement du mécanisme financier visé à l'article 11 de la Convention et prévoit, conformément au paragraphe 4 de l'article 11, de faire le point, dans les quatre ans, du fonctionnement du mécanisme financier et de prendre les mesures appropriées, en décidant notamment du statut définitif du FEM dans le cadre de la Convention.

⁴ Décision 9/CP.1, FCCC/CP/1995/7/Add.1.

- c) Rapport du FEM à la deuxième réunion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (FCCC/CP/1996/8, 27 juin 1996) ; et
- d) *Un document d'information préparé par le FEM pour faciliter l'examen du mécanisme financier par l'Organe subsidiaire d'exécution qui avait été présenté à la réunion de l'OSE en février 1997.*

22. Le secrétariat du FEM et les Agents d'exécution ont coopéré aussi étroitement que possible avec le secrétariat de la Convention lors de ce processus d'examen. Les représentants du secrétariat du FEM et des Agents d'exécution ont participé à la réunion organisée par l'OSE sur ce thème et ont répondu aux questions qui leur ont été posées. Plusieurs ateliers ont également eu lieu pendant les réunions de l'OSE pour faire connaître les moyens d'accéder au financement du FEM, pour promouvoir la préparation des communications nationales initiales au moyen d'activités habilitantes et pour permettre aux responsables travaillant sur le site de projets consacrés aux changements climatiques de présenter l'expérience et les connaissances acquises.

23. Le FEM reste à la disposition de la Conférence des Parties et réaffirme sa volonté de collaborer étroitement à l'examen du rôle qu'il joue en tant que mécanisme financier de la Convention.

Protocole d'accord entre la Conférence des Parties et le FEM en tant qu'entité chargée du fonctionnement du mécanisme financier

24. À sa première réunion, la Conférence des Parties a demandé au secrétariat de la Convention, en consultation avec le secrétariat du FEM, de préparer un projet d'accord entre la Conférence des Parties et l'entité ou les entités chargée(s) du fonctionnement du mécanisme financier, pour examen par l'OSE, à sa première réunion, et pour adoption à la Conférence des Parties, à sa deuxième réunion. En conséquence, l'OSE a examiné durant sa première réunion le projet de protocole d'accord préparé par les deux secrétariats et approuvés par le Conseil du FEM à sa réunion de juillet 1995. Il a été décidé de recommander à la Conférence des Parties d'adopter ce projet, ce qu'elle a fait à sa deuxième réunion (décision 12/CP.2).

25. L'OSE a également demandé aux secrétariats de la Convention et du FEM d'élaborer ensemble l'annexe au Protocole d'accord qui exposera les procédures à suivre pour faciliter la détermination en commun, d'une manière prévisible et transparente, du montant des fonds nécessaires et disponibles pour la mise en oeuvre de la Convention, conformément au paragraphe 9 du Protocole. L'annexe au Protocole d'accord, préparée conjointement par les secrétariats de la Convention et du FEM, a été

approuvée par le Conseil à sa réunion d'avril 1996 et soumise à l'OSE pour examen avant son adoption par la Conférence des Parties.

26. Conformément à la recommandation de l'OSE, la Conférence des Parties a décidé que cet organe examinerait le projet d'annexe ainsi que la variante soumise par le Groupe des 77 et la Chine, lors de sa réunion de décembre 1996 (décision 13/CP.2). L'OSE rendra compte des résultats de son examen de l'annexe à la troisième réunion de la Conférence des Parties.

27. À sa quatrième réunion, en décembre 1996, l'OSE a préparé et adopté le texte d'une annexe au Protocole et décidé de le soumettre au Conseil du FEM en lui demandant de l'examiner et de l'approuver dans les meilleurs délais, de sorte que l'OSE puisse en recommander l'adoption lors de la troisième réunion de la Conférence des Parties prévue pour décembre 1997. Le Conseil du FEM a examiné et approuvé l'annexe préparée par l'OSE lors de sa réunion de mai 1997. Le Conseil invite la Conférence des Parties à la Convention sur les changements climatiques à approuver l'annexe lors de sa troisième réunion.

Examen des financements du FEM dans le domaine des changements climatiques, y compris les fonds mobilisés auprès d'autres sources

28. Au cours de la période couverte par le présent rapport, les financements suivants ont été accordés au titre d'activités menées dans le domaine des changements climatiques :

**Tableau 1 : Financement d'activités dans le domaine des changements climatiques
mai 1996-juin 1997**

Nature des activités	Nombre d'activités	Financement du FEM	Cofinancement
Préparation de projet ⁵	6	USD 1,95 M	USD 0,72 M
Activités habilitantes	46	USD 23,57 M	-
Projets d'investissement/ d'assistance technique	12	USD 133,71 M	USD 410,14 M
Sous-total	64	USD 159,23 M	USD 410,86 M
Total		-	USD 570,09 M

⁵ Ne comprend pas les fonds du Bloc A au titre de la préparation des projets qui ont été utilisés au premier stade de l'identification des projets ou des programmes.

29. Il ressort du tableau ci-dessus que le montant total des financements accordés pendant la période considérée a dépassé les 570 millions de dollars, la part du FEM s'élevant à environ 155 millions de dollars sous forme de subventions. Les 410 millions de dollars restants ont été mobilisés sous forme de cofinancements.

30. Au total, 3,810 milliards de dollars sont allés à des activités consacrées aux changements climatiques depuis le lancement de la phase pilote du FEM. La Caisse du FEM a apporté 578 millions de dollars sous forme de subventions et 3,232 milliards de dollars ont été réunis au moyen de cofinancements. Ces chiffres montrent clairement que la contribution du FEM permet de mobiliser des ressources supplémentaires considérables pour financer les activités des pays en développement dans le domaine de l'évolution du climat.

Application du principe de la totalité du surcoût convenu

31. La décision 11/CP.2 demandait également au FEM de rendre compte de l'application du principe de la totalité du surcoût convenu. L'annexe A fait le point sur cette question.

IV. ACTIVITES DANS LE DOMAINE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

32. Dans leur préparation des propositions de projet, les Agents d'exécution tiennent pleinement compte des directives que la Conférence des Parties a données lors de ses première et deuxième réunions. Le secrétariat de la Convention sur les changements climatiques est invité à se prononcer sur chacune des propositions de projet lorsque celles-ci sont examinées par le secrétariat du FEM. Le secrétariat de la Convention assiste également aux réunions du Comité des opérations du FEM, qui examine les questions de politique opérationnelle.

33. Pour faciliter l'accès aux ressources du FEM et la préparation de projets de haute qualité, un atelier d'information sur les projets du FEM a été mis au point. À ce jour, 29 ateliers ont été organisés dans les régions Afrique, Asie/Pacifique, Amérique latine/Caraïbes, Europe/Asie centrale et Moyen-Orient/Afrique du Nord. Des représentants de 67 pays en développement Parties à la Convention y ont participé. Le FEM a reçu des observations positives sur ces ateliers, et les pays qui n'ont pas encore bénéficié de cette initiative ont demandé à y participer. Six autres ateliers sont actuellement prévus pour le second semestre de 1997.

34. L'élaboration d'une activité démarre souvent avec le financement que le FEM accorde dans le cadre de son mécanisme de préparation des projets pour aider les pays bénéficiaires à développer une idée de projet et préparer une demande de financement.

Le tableau ci-après indique les activités approuvées à ce titre au cours de la période faisant l'objet du présent rapport.

**Tableau 2 : Préparation de projets
(mai 1996-juin 1997)**

PAYS	INTITULE DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM (USD M)
FINANCEMENT AU TITRE DE LA PREPARATION DE PROJETS		
Projet mondial	Programme de soutien aux activités habilitantes dans le domaine des changements climatiques	0,350
Brésil	Autobus à hydrogène produit au moyen de cellules photovoltaïques	0,344
Chine	Réfrigérateurs sans CFC à bon rendement énergétique	0,243
Chine	Promotion des économies d'énergie	0,350
Érythrée	Application de l'énergie éolienne	0,316
Kazakhstan	Suppression des obstacles à l'utilisation de l'énergie éolienne	0,350
Total		1,953

35. Les activités habilitantes suivantes ont été approuvées par le Conseil ou par le directeur général et président du FEM pendant la période comprise entre mai 1996 et juin 1997. Elles intéressent 63 pays.

**Tableau 3 : Activités habilitantes
(mai 1996-juin 1997)**

PAYS	INTITULE DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM (USD M)
Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Trinité- et-Tobago	Projet régional (CARICOM) de planification pour l'adaptation aux changements climatiques	6,3

PAYS	INTITULE DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM (USD M)
Îles Cook, Fidji, Kiribati, Îles Marshall, États fédérés de Micronésie, Nauru, Îles Salomon, Samoa, Tuvalu, Vanuatu	Projet d'assistance concernant les changements climatiques dans les îles du Pacifique (PICCAP)	2,44
Albanie	Aide en vue de la préparation de la première communication nationale	0,28
Bhoutan	Activités habilitantes	0,30
Botswana	Aide en vue de l'accomplissement des obligations au titre de la CCCC	0,35
Brésil	Aide en vue de l'accomplissement des obligations au titre de la CCCC	1,5
Burkina Faso	Aide en vue de la préparation de la première communication nationale au titre de la CCCC	0,24
Cambodge	Aide en vue de la préparation de la première communication nationale	0,33
Cap-Vert	Activités habilitantes	0,32
Chili	Aide en vue de l'accomplissement des obligations au titre de la CCCC	0,35
Congo, Rép. démocratique du	Aide en vue de l'accomplissement des obligations au titre de la CCCC	0,35
Corée, RDP de	Activités habilitantes	0,15
Costa Rica	Renforcement des moyens techniques nationaux pour rechercher des solutions permettant une réduction des émissions de GES et un meilleur piégeage du carbone	0,47
Égypte	Renforcement des capacités pour inventorier les GES et préparer des plans d'action	0,40
El Salvador	Activités habilitantes	0,32
Érythrée	Aide en vue de la préparation de la première communication nationale	0,30
Éthiopie	Aide en vue de la préparation de la première communication nationale au titre de la CCCC	0,22
Gambie	Activités habilitantes	0,13
Géorgie	Aide à la réalisation d'activités	0,33
Guatemala	Activités habilitantes	0,33
Guinée	Aide en vue de la préparation de la première communication nationale au titre de la CCCC	0,33
Guinée-Bissau	Activités habilitantes	0,35
Honduras	Activités habilitantes	0,33
Iran	Activités habilitantes	0,35

PAYS	INTITULE DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM (USD M)
Jordanie	Renforcement des capacités pour l'application de la CCCC	0,24
Laos	Inventaire national des GES	0,31
Lesotho	Activités habilitantes	0,35
Malaisie	Inventaire national des GES et application de la CCCC	0,47
Malawi	Activités habilitantes	0,19
Maldives	Inventaire national des GES et analyse d'adaptation aux changements climatiques	0,86
Mexique	Établissement des coefficients de GES par des mécanismes biologiques au centre du Mexique et mise en place d'un système connexe de gestion de l'information	0,31
Nigéria	Activités habilitantes	0,27
Ouganda	Aide en vue de la préparation de la première communication nationale	0,08
Ouzbékistan	Étude nationale sur les changements climatiques	0,33
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Activités habilitantes	0,35
Seychelles	Aide en vue de la préparation de la première communication nationale	0,25
Sierra Leone	Aide en vue de la préparation de la première communication nationale au titre de la CCCC	0,31
Soudan	Renforcement des capacités en vue de l'application de la CCCC et de la communication des données demandées	0,29
Sri Lanka	Aide en vue de la préparation de la première communication nationale	0,11
Swaziland	Aide en vue de l'application de la CCCC	0,26
Togo	Activités habilitantes	0,34
Tunisie	Stratégie nationale et plan d'action pour la réduction des émissions	0,57
Turkménistan	Activités habilitantes	0,35
Yémen	Aide en vue de la préparation de la première communication nationale au titre de la CCCC	0,20
Zambie	Activités habilitantes	0,26
Zimbabwe	Activités habilitantes	0,10
Total		23,57

36. Le tableau ci-après donne la liste des projets d'investissement et d'assistance technique approuvés par le Conseil du FEM pendant la période faisant l'objet du présent rapport. Cette liste comprend quatre projets qui seront mis en oeuvre en collaboration avec les pays visés à l'annexe I (Bulgarie, Lettonie, République tchèque et Russie).

**Tableau 4 : Projets d'investissement et d'assistance technique
(mai 1996-juin 1997)**

PAYS	INTITULE DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM (USD M)	FINANCEMENT TOTAL (USD M)
Projet mondial (Inde, Kenya, Maroc)	Initiative pour la transformation du marché de la photovoltaïque	30,00	120,00
Projet régional (Autorité palestinienne et Égypte)	Amélioration du rendement énergétique et réduction de l'effet de serre	6,36	8,1
Bolivie	Utilisation des énergies renouvelables pour l'électrification des zones rurales	4,21	8,5
Brésil	Démonstration de l'exploitation commerciale de l'énergie de la biomasse	40,00	122,5
Bulgarie	Stratégie d'amélioration des rendements énergétiques pour réduire les émissions de gaz à effet de serre	2,58	4,18
Chine	Promotion des économies d'énergie	22,00	180,0
Chine	Renforcement des capacités pour une exploitation commerciale rapide des énergies renouvelables	8,83	27,65
Fédération de Russie	Renforcement des capacités pour réduire les principaux obstacles à l'amélioration du rendement énergétique du chauffage urbain	2,98	5,59
Ghana	Production d'électricité à partir de ressources renouvelables à l'appui du développement socio-économique des zones rurales	2,47	2,57
Lettonie	Gestion des déchets solides et récupération du gaz des décharges	5,12	25,00
République tchèque	Utilisation de la chaleur résiduelle à Kyjov	5,09	13,97
Total		133,71	543,85

37. Le tableau ci-après présente une liste des projets intersectoriels ayant une composante « changements climatiques » et des activités approuvées au titre de la préparation de projets recoupant plusieurs domaines d'intervention.

**TABLEAU 5 : PROJETS INTERSECTORIELS
(MAI 1996 - JUIN 1997)**

PAYS	INTITULE DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM (USD M)	FINANCEMENT TOTAL (USD M)
FINANCEMENT AU TITRE DE LA PREPARATION DES PROJETS			
Projet mondial	Atelier d'information sur les projets du FEM pour aider les pays à préparer des activités ouvrant droit à financement	0,56	0,56
Projet mondial	Atelier sur la dégradation des sols	0,10	0,10
Projet régional	Gestion responsable de l'environnement mondial	0,24	0,24
Projet régional (Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, El Salvador, Guatemala, Guyana, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay, Venezuela)	Prise en compte des dimensions écologiques mondiales dans les décisions des pouvoirs publics en Amérique latine	0,21	0,21
<i>Sous-total</i>		1,11	1,11
PROJETS INTERSECTORIELS			
Projet mondial	Petites et moyennes entreprises (reconstitution)	16,50	36,00
Projet régional (Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama)	Fonds centraméricain pour l'environnement et le développement : Compte « Environnement mondial »	15,00	35,00
<i>Sous-total</i>		31,50	71,00
Total		32,61	72,11

V. ACTIVITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DU FEM

38. À sa réunion d'octobre 1996, le Conseil a approuvé un budget et un programme de travail pour les activités de suivi, d'évaluation et de diffusion du FEM. Le Conseil est pleinement conscient que la Conférence des Parties sera l'une des principales utilisatrices des résultats des travaux de suivi et d'évaluation du FEM. Le programme de travail couvre tous les stades du cycle des projets : conception des composantes de suivi et d'évaluation des projets, rapport de suivi de la performance, évaluation à mi-parcours, rapport d'achèvement et rapport d'évaluation rétrospective, et évaluation de l'impact des projets. Ce programme de travail prévoit en outre une évaluation de l'efficacité de la stratégie opérationnelle, des résultats globaux et de l'impact général du FEM.

39. Dans ce contexte, un bilan global de l'action du FEM est en train d'être dressé pour évaluer l'application des principes directeurs définis lors de la restructuration de 1994 et voir dans quelle mesure les principaux objectifs alors fixés ont été atteints. Ce bilan sera présenté à l'Assemblée du FEM qui se tiendra en avril 1998, mais il permettra également d'informer toutes les parties prenantes, et plus particulièrement les Conférences des Parties aux Conventions, le Conseil, les Agents et les organismes d'exécution, les ONG et le public en général. Il sera l'occasion d'évaluer les approches et stratégies retenues par le FEM pour traduire dans les faits les directives de la Conférence des Parties et les décisions du Conseil.

40. Dans le domaine des changements climatiques, on évaluera la contribution du FEM aux mécanismes qui, au niveau national, préparent les pays à appliquer la Convention, et notamment l'aide qui leur a été apportée pour communiquer les données demandées et prendre les dispositions nécessaires en ce sens. Le bilan réalisé permettra aussi de voir dans quelle mesure les projets sont définis et exécutés à l'initiative de pays. On se penchera aussi sur la façon dont les secrétariats de la Convention et du FEM, d'une part, et les Parties à la Convention et les membres du Conseil, d'autre part, partagent l'information et coordonnent leurs activités. Les principaux enseignements tirés à ce jour de l'exécution des projets seront également présentés. Dans le cadre de la préparation de ce travail, dix missions seront organisées dans différents pays et des consultants locaux réuniront différentes données dans six pays non couverts par ces déplacements. Cela devrait aider à mettre en évidence les problèmes pratiques rencontrés par les pays bénéficiaires à tous les stades des projets et contribuer à l'action que mène le Conseil pour améliorer en permanence les résultats du FEM.

Examen de l'état d'avancement des projets, 1995 et 1996

41. Pendant la période faisant l'objet du présent rapport, le FEM a réalisé deux examens de l'état d'avancement des projets, l'un pour 1995 et l'autre pour 1996. Ce

travail est réalisé chaque année dans le cadre des activités de suivi et d'évaluation, et il est préparé en coopération étroite avec les Agents d'exécution. Les rapports auxquels il a donné lieu seront disponibles à la troisième réunion de la Conférence des Parties.

VI. CONCLUSIONS

42. Le FEM restructuré est aujourd'hui pleinement opérationnel et il a ouvert des négociations en vue de la reconstitution des ressources de sa Caisse. Il a démontré qu'il satisfait aux conditions de l'article 11 de la Convention, et son dispositif institutionnel a été sanctionné officiellement par le Protocole d'accord approuvé par la Conférence des Parties et par son Conseil. Comme le montrent clairement ses activités, le FEM a pleinement respecté les directives données par la Conférence des Parties sur les politiques à suivre, sur les secteurs d'intervention prioritaires et sur les critères d'attribution des ressources conformément à la Convention.

43. Compte tenu de l'expérience des opérations et des méthodes d'action qu'il a acquise, en assurant la gestion du mécanisme financier, le FEM est aujourd'hui remarquablement bien placé pour aider les pays à entreprendre les activités nécessaires à la réalisation des objectifs de la Convention. Grâce aux projets qu'il a financés, les pays sont maintenant bien mieux à même de s'attaquer aux problèmes liés à l'évolution du climat. Les Agents d'exécution du FEM — le PNUD, le PNUE et la Banque mondiale — ont renforcé leurs moyens institutionnels pour aider les pays en développement à mettre au point et gérer des projets dans ce domaine. En outre, les efforts se poursuivent pour mieux intégrer la question des changements climatiques au programme normal d'activités de ces pays. Le Conseil du FEM confirme qu'il est prêt à assurer le fonctionnement du mécanisme financier de la Convention et se réjouit à la perspective de continuer à travailler avec la Conférence des Parties.

ANNEXE A

**EXPERIENCE DU FEM CONCERNANT L'APPLICATION DU PRINCIPE
DU FINANCEMENT DE LA TOTALITE DU SURCOUT CONVENU**

ANNEXE A : EXPERIENCE DU FEM CONCERNANT L'APPLICATION DU PRINCIPE DU FINANCEMENT DE LA TOTALITE DU SURCOUT CONVENU

INTRODUCTION

1. Lors de sa deuxième réunion, la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCCC) a donné des directives au FEM, en tant qu'entité chargée d'assurer à titre provisoire le fonctionnement du mécanisme financier, et lui a demandé de présenter à sa troisième réunion un rapport sur la mise en oeuvre de ces directives, et notamment sur l'application du principe du financement de la totalité du surcoût convenu. Tel est l'objet de la présente annexe.

2. Si le recours au principe du surcoût est récent dans le cadre des transferts financiers en vertu des traités internationaux, son usage dans le monde des affaires et en économie remonte à plusieurs décennies. En outre, la Déclaration de La Haye (mars 1989) et l'article 10 des Amendements de Londres au Protocole de Montréal en annonçaient l'application dans le cadre de la CCCC (juin 1990). L'article 4.3 de cette Convention dispose que les parties visées à l'annexe II fournissent les ressources financières nécessaires aux pays en développement Parties à la Convention, notamment aux fins des transferts de technologie, pour couvrir la totalité du surcoût qui résulte de l'application des mesures énoncées à l'article 4.1 et qui a été convenu entre un pays en développement Partie à la Convention et l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier. L'article 33.14(a)(iii) d'Action 21 contient des dispositions similaires.

3. Lors de sa première réunion, tenue en avril 1995 à Berlin, la Conférence des Parties a formulé la directive suivante à l'intention du FEM dans la décision 11/CP.1/1(e) :

Les diverses questions relatives aux coûts supplémentaires étant complexes et délicates, il faut les examiner plus avant. Le concept exprimé par la formule « la totalité des coûts supplémentaires convenus » devrait être appliqué au cas par cas, de manière souple et pragmatique. À cet égard, la Conférence des Parties élaborera ultérieurement, en fonction de l'expérience acquise, des principes directeurs.

4. Au cours de sa quatrième réunion tenue en mai 1995, le Conseil du FEM a examiné le document GEF/C.2/6/Rev.2 et approuvé l'approche présentée à la section 1 pour estimer les surcoûts. Comme suite à la recommandation de la Conférence des Parties, le Conseil a reconnu la nécessité d'appliquer le principe du surcoût de manière souple. Lors de l'examen de questions telles que les coûts et avantages nationaux, le Conseil a recommandé de prendre en compte la notion d'« écologiquement raisonnable » afin de ne pas décourager les pays bénéficiaires d'agir de manière progressivement plus favorable à l'environnement.

5. S'appuyant sur les remarques du Conseil, la politique à suivre par le FEM sur la question du surcoût a été révisée et diffusée le 29 février 1996 dans le document GEF/C.7/Inf.5. Ce document comprend une annexe indiquant la forme à donner aux rapports à l'appui de l'estimation du surcoût.

6. Le présent exposé vise à expliciter la notion de *totalité du surcoût convenu* et à rappeler brièvement comment le FEM a donné suite aux directives de la Conférence des Parties pour que son action soit menée dans la transparence, la souplesse et le pragmatisme, en tenant compte des différents cas et en répondant aux demandes des pays.

TOTALITE DU SURCOUT CONVENU

Surcoût

7. De manière générale, le surcoût représente la différence de coût entre deux modes de réalisation d'un même objectif, le second comprenant, en outre, une visée ou une contrainte absente du schéma dit « de base ». Le FEM finance le surcoût expressément encouru pour atteindre des objectifs écologiques de portée mondiale qui ne pourraient être réalisés autrement. Les mesures prises pour développer durablement un pays ne suffisent pas toujours à assurer cette pérennité au niveau mondial, car certaines activités risquent d'avoir des effets préjudiciables pour l'environnement à l'échelle planétaire. Il est alors souhaitable de prendre des mesures nationales supplémentaires, s'ajoutant à celles que requiert le développement du pays considéré. Ces mesures imposent aux pays un surcoût par rapport à la dépense strictement nécessaire pour atteindre les objectifs de développement national, mais elles auront des retombées positives qui profiteront à l'ensemble de la planète.

8. Ainsi, le surcoût ne peut être estimé qu'au cas par cas. Il correspond à la différence entre le coût prévu du projet réalisé avec le concours du FEM et celui du schéma de base auquel il se substitue. Si ce surcoût n'était financé par le FEM, il ferait peser une charge économique supplémentaire sur le développement national.

9. On dispose généralement de prévisions de dépense pour tout projet dont la préparation est achevée, mais l'estimation de l'économie qui serait réalisée si l'on s'en tenait au schéma de base est une opération plus complexe. En effet, cette économie est propre à des activités de base qui visent à promouvoir un développement durable, mais qui n'intègrent pas expressément une dimension écologique mondiale. Un tel schéma de base a normalement les caractéristiques suivantes : il répond à des objectifs de développement national, est techniquement réalisable et est rationnel sur les plans économique, environnemental et financier.

Surcoût convenu

10. Le montant du financement destiné à couvrir le surcoût est *convenu* entre l'Agent d'exécution du FEM et le pays bénéficiaire. Tout projet du FEM devant être préalablement entériné par le pays concerné, aucun ne peut démarrer en l'absence d'un tel accord.

11. Le financement du surcoût par le FEM répond à deux objectifs d'égale importance. D'une part, les nouvelles ressources financières fournies servent à des activités qui ont des effets positifs pour l'environnement mondial, plutôt qu'à la promotion du développement ou à des projets visant à une protection locale de l'environnement pour lesquels il existe d'autres sources de financement. D'autre part, les pays remplissant les conditions requises n'ont pas à puiser dans des ressources limitées pour atteindre des objectifs mondiaux, ni à renoncer, pour ce faire, à leurs objectifs de développement nationaux.

Financement de la totalité du surcoût

12. La Convention fait référence à la « totalité » du surcoût. Pour le FEM, cela signifie qu'il faut tenir compte de tous les éléments à l'origine d'un surcoût réel et que le financement ne saurait être amputé d'un montant correspondant aux avantages *supplémentaires* que le pays retirerait de mesures de portée mondiale. Par l'analyse des répercussions d'une mesure sur l'ensemble de l'économie, tout est fait pour prendre en compte *tous* les surcoûts réels, sans se limiter aux plus évidents. Les limites du cadre d'analyse sont assez larges pour inclure toutes les variations importantes de coût résultant de l'application des mesures financées par le FEM, mais restent assez étroites pour que le système demeure gérable. En procédant de la sorte, le FEM cherche à faire une estimation complète du surcoût, qui tiendra compte de toutes les retombées environnementales, sociales, systémiques et indirectes, sans se limiter aux coûts encourus dans le cadre du projet en lui-même.

13. L'annexe B du présent rapport récapitule les projets financés par le FEM dans le domaine des changements climatiques. Le surcoût qui en résulte est intégralement pris en charge et ne constitue donc pas une charge pour les pays bénéficiaires. Les projets du FEM étant entrepris et exécutés à l'initiative des pays eux-mêmes, ces derniers n'ont pas à supporter un surcoût qui ne serait pas, à leur sens, remboursé en totalité.

TOTALITE DU COUT CONVENU

14. Dans le cas où le schéma de base ne prévoit manifestement aucune mesure, le surcoût correspond au coût total. Par exemple, abstraction faite des considérations mondiales, les pays n'ont pas besoin d'établir un inventaire des gaz à effet de serre. Le schéma de base ne comportera alors aucun inventaire et le surcoût résultant de ce dernier

est égal à son coût total. À cet égard, il est clair que la totalité du coût de la préparation des communications nationales est un surcoût que le FEM prend intégralement en charge pour les Parties non visées à l'annexe I⁶.

AMELIORATION DE LA TRANSPARENCE

15. Le FEM opère dans la transparence afin de promouvoir les principes de justice et d'équité. Le recours à un référentiel d'évaluation du surcoût vise à éviter tout arbitraire et à assurer cette transparence. Le FEM entend maximiser la transparence des accords qu'il conclut au sujet du surcoût en tenant à la disposition du public l'ensemble du dossier s'y rapportant, et il s'efforce de minimiser l'arbitraire en utilisant des schémas de base appliqués pour promouvoir le développement en général.

16. Sauf dans le cas des « projets-cadres », tout projet inscrit au programme de travail comprend une annexe consacrée au surcoût. Tout comme le dossier des projets, ces annexes sont accessibles sur Internet ou peuvent être communiquées sur demande. D'autre part, les schémas de base n'étant pas figés et pouvant changer d'un pays à l'autre, le FEM préfère, quand il s'agit de projets relativement complexes, prendre comme référence un schéma conçu pour promouvoir le développement en général, plutôt que pour servir expressément au chiffrage du surcoût. Le schéma de base le plus crédible est celui qui est établi indépendamment de l'activité devant être financée par le FEM (c'est le cas d'un plan d'expansion dans le secteur de l'électricité, par exemple).

17. À partir d'études de cas, le FEM a élaboré des schémas de base modèles en collaboration avec des organismes de pays en développement. Ainsi, le secrétariat du FEM a travaillé : avec l'Organisation latino-américaine de l'énergie (OLADE) à l'élaboration de procédures pour chiffrer le surcoût dans le cadre d'une entente entre tous les intervenants dans le secteur de l'électricité ; avec le Bureau Asie-Pacifique de Wetlands International à l'estimation du surcoût d'une protection de la biodiversité en Asie ; avec plusieurs organismes régionaux d'Afrique (Southern Center, au Zimbabwe, ENDA, au Sénégal, etc.) à l'évaluation du surcoût lié à des projets d'atténuation du changement climatique.

APPLICATION SOUPLE, PRAGMATIQUE ET AU CAS PAR CAS

18. La Conférence des Parties et le Conseil du FEM ont souligné la nécessité de faire preuve de souplesse dans l'application du principe du surcoût⁷. L'utilisation au cas par

⁶ Ce cas est donné à titre d'exemple. De fait, l'article 4.3 dispose que « la totalité des coûts convenus encourus par les pays en développement Parties du fait de leurs obligations relevant de l'article 12, paragraphe 1, est prise en charge ». L'article 12, paragraphe 1, prévoit la communication de certaines informations par les pays, dont un inventaire national.

cas du référentiel d'évaluation du surcoût permet d'adopter une démarche pragmatique. Ce référentiel étant conçu pour être d'application générale — son utilisation ne se limite pas à certaines catégories du surcoût, telles que les coûts d'investissement, de fonctionnement, de transaction ou de développement des connaissances —, le FEM n'a pas établi de listes indicatives de dépenses explicitement autorisées. Par conséquent, il n'y a pas d'éléments automatiquement inclus ou exclus ; le surcoût doit être justifié au cas par cas pour chaque projet.

19. Il est reconnu que tous les projets ne peuvent entrer dans un même moule, ce qui confère une grande souplesse aux opérations du FEM. Ainsi, celui-ci contribue à des projets recouvrant plusieurs programmes d'opérations, plusieurs domaines d'intervention ou plusieurs régions. Il finance également quelques « projets-cadres » (comme le Programme de microfinancements, le Fonds pour les petites et moyennes entreprises, le Fonds pour les énergies renouvelables et l'amélioration du rendement énergétique, ainsi que l'Initiative de transformation du marché de la photovoltaïque). Lors de l'inscription de ces projets au programme de travail, les sous-projets qu'ils doivent financer ne sont pas encore connus ; ces projets ne contiennent donc pas l'annexe habituelle sur le surcoût. Au moment de leur approbation finale, ils doivent en revanche comporter des critères acceptables pour la détermination du surcoût. Les projets-cadres permettent de décentraliser efficacement le processus de chiffrage du surcoût, la présence de critères acceptables offrant les garanties nécessaires.

20. Les principes qui guident le FEM dans son chiffrage du surcoût concourent également au pragmatisme puisqu'ils prévoient une évaluation pour chaque volet important d'un projet (par exemple, batteries d'éoliennes et systèmes photovoltaïques). Il n'est pas demandé aux Agents d'exécution de fournir des justificatifs à l'appui des moindres détails ou de calculer les montants avec un grand degré de précision.

REPONSE AUX DEMANDES DES PAYS

21. *L'instrument pour la restructuration du FEM* (paragraphe 4) stipule que le FEM doit financer exclusivement des projets et programmes entrepris à l'initiative des pays.

Le FEM veille à ce que ses activités dans les domaines d'intervention visés soient d'un bon rapport coût-efficacité ; il finance des programmes et projets axés sur les pays, fondés sur les priorités nationales et destinés à soutenir le développement durable, et fait preuve d'une souplesse suffisante pour répondre à l'évolution des circonstances dans le but de réaliser ses objectifs.

⁷ Voir les décisions 11/CP.1/1(e) et 11/CP.2, paragraphe 3, de la Conférence des Parties et décision sur le point 8 de l'ordre du jour, Compte rendu conjoint de la réunion du Conseil du FEM, mai 1995.

22. L'un des dix principes opérationnels énoncés dans la Stratégie opérationnelle du FEM et régissant l'élaboration et l'exécution du programme de travail est le suivant :

Le FEM financera des projets émanant des pays et fondés sur des priorités nationales visant à appuyer un développement durable et spécifiées dans le cadre de programmes nationaux.

23. Les projets du FEM et les demandes de financement PDF émanent des pays. Ils ne peuvent être approuvés tant qu'ils n'ont pas été entérinés par écrit par les agents de liaison pour le FEM dans les pays concernés. Dans le cadre des projets élaborés en partenariat avec le pays bénéficiaire, le FEM finance la *totalité* du surcoût qui a été convenu.

SIMPLIFICATION DES PROCEDURES D'EVALUATION DU SURCOUT

24. En mars 1997, le secrétariat du FEM, après consultation des Agents d'exécution, a adopté des procédures simplifiées pour l'estimation du surcoût. En réduisant le travail d'analyse au minimum lorsque le cas est simple, ces procédures permettent de parvenir plus rapidement à un accord sur le surcoût d'un projet. Ces procédures sont utilisées lors de l'examen des projets et sont en train d'être répercutées sur les modèles de propositions de projets.

CONCLUSION

25. Bien qu'il soit impossible de tout prévoir, le référentiel d'évaluation du surcoût mis au point par le FEM constitue un outil efficace pour parvenir à un accord sur ce point. Les schémas de base sont établis de manière transparente et crédible, en concertation avec le pays concerné ; ils sont élaborés hors du contexte du FEM ou sont vérifiables de façon indépendante, ou bien répondent à l'un et l'autre de ces critères, mais ils ne sont jamais établis uniquement en fonction du cas considéré. Plusieurs principes sont systématiquement appliqués. Le surcoût est chiffré pour tous les volets importants d'un projet. Le coût économique est utilisé de préférence au coût financier pour réaliser l'évaluation, et les coûts systémiques et indirects sont inclus dans le calcul du surcoût.

26. On dispose à présent d'un certain nombre de cas types pour illustrer l'application du principe du surcoût, et on prête une attention accrue à la communication et à la diffusion d'informations sur l'expérience acquise en la matière.

ANNEXE B

**FINANCEMENTS DU FEM
DANS LE DOMAINE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
(AU 30 JUIN 1997)**

Financements du FEM dans le domaine des changements climatiques (Au 30 juin 1997)

Pays	Intitulé du projet	Inscription au programme de travail	Agent d'exécution du FEM	Financement du FEM ²	Coût total ²	Description du projet
I. Financement des activités de préparation des projets						
*Projet mondial	Programme de soutien aux activités habitantes dans le domaine des changements climatiques	3/97	PNUI/D	0,35	0,35	Les ressources PDI ¹ sont destinées à la préparation d'un programme de soutien opportun et efficace pour accélérer et faciliter les travaux engagés dans le cadre de ces activités habitantes financées par le FEM.
*Projet régional Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Trinité-et-Tobago	Planification pour l'adaptation aux changements climatiques (CARICOM)	29/6/95	BM	0,31	0,43	Voir le descriptif du projet. Le PDI ¹ a financé la préparation détaillée du projet, la consultation des parties prenantes au plan national et l'organisation d'ateliers régionaux pour arrêter la conception définitive du projet. Les pays bénéficiaires sont les suivants : Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie et Trinité-et-Tobago.
Argentine	Reinjection des effluents gazeux	15/3/95	BM/SFI	0,10	0,20	Le PDI ¹ a aidé quatre sociétés argentines à étudier les problèmes techniques et économiques liés à la récupération du méthane et à l'abandon des rejets de CO ₂ et de méthane par évènement et torchage.
Argentine	Energie renouvelable pour les marchés ruraux	14/3/96	BM	0,12	0,32	Le PDI ¹ finance : a) l'évaluation des sources existantes d'énergie renouvelable par province (énergie solaire, énergie éolienne et hydroélectricité par minicentrales) ; b) des comparaisons économiques de la fourniture d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable et classiques (groupes électrogènes au gazole) sur les marchés ruraux dispersés en vue de chiffrer le surcoût ; c) le calcul des effets positifs à l'échelle mondiale (réduction des émissions de CO ₂) ; d) la préparation de recommandations pour le développement futur du projet.
Bolivie	Energie renouvelable	2/96	PNUI/D	0,24	0,24	L'objectif est de surmonter les principaux obstacles à la mise en place durable d'un programme d'électrification rurale à partir de sources d'énergie renouvelables (énergie éolienne, solaire et biomasse). Parmi les composantes du programme national figureront des activités de formation aux aspects techniques et aux modes de gestion tant pour les usagers que pour les opérateurs locaux.

Pays	Intitulé du projet	Inscription au programme de travail	Agent d'exécution du FEM	Financement du FEM ²	Coût total ²	Description du projet
Brésil	Autobus à piles à combustible (hydrogène)	3/97	PNUD	0,34	0,34	L'objectif est d'accélérer la commercialisation d'autobus à piles à combustible utilisant de l'hydrogène produite à partir de ressources renouvelables. En parvenant à des niveaux de coût commercialement viables, on pourra donner à ces véhicules une place de choix dans les transports publics au Brésil et dans d'autres pays, ce qui réduira les émissions de polluants.
Chine	Réfrigérateurs sans CFC à bon rendement énergétique	6/96	PNUD	0,24	0,24	Le projet a pour objectif de promouvoir l'adoption de modèles et de technologies à bon rendement énergétique pour la fabrication de réfrigérateurs (Programme d'opérations 5). Il visera à généraliser l'utilisation de réfrigérateurs à bon rendement énergétique et à aider le gouvernement chinois à stabiliser les émissions de GES en application de la CCCC.
Chine	Chaudières industrielles à haut rendement	15/3/95	BM	0,75	1,00	Voir le descriptif du projet. Le PDP finance l'identification et l'évaluation de fournisseurs internationaux dans le secteur de la technologie des chaudières, l'évaluation des demandes de présélection, la sélection finale des entreprises chinoises destinataires des transferts de technologie, et la préparation desdites entreprises pour traiter avec les fournisseurs internationaux retenus.
Chine	Promotion des économies d'énergie	16/12/96	BM	0,35	0,72	Le PDP poursuit et achève les activités démarrées au titre du premier PDP (ressources du bloc B) pour ce projet.
Chine	Promotion des énergies renouvelables	14/9/96	BM	0,14	0,54	Le PDP finance une étude de préaisabilité sur l'énergie renouvelable qui conduira à une évaluation des applications tant électriques (avec ou sans raccordement au réseau) que non électriques (chauffage, cuisson, etc.).
Chine	Promotion des économies d'énergie	14/5/96	BM	0,35	0,72	Le PDP vise à lever les obstacles à l'utilisation rationnelle de l'énergie, notamment en préparant des activités qui feront intervenir les sociétés de gestion de l'énergie dans le domaine de la diffusion de l'information et de la perception du risque. Le PDP examinera également le surcoût et les sources et mécanismes de financement du projet.
Cuba	Utilisation de la bagasse pour la production d'électricité en remplacement de combustibles fossiles	12/95	PNUD	0,35	0,35	Le PDP (ressources du bloc B) finance la première des deux phases de ce projet. Il s'agit de réaliser des études ciblées de faisabilité/préaisabilité plus ou moins détaillées dans la perspective du développement de cette technologie sur un ou plusieurs sites, et en vue d'opérations témoins et/ou d'une commercialisation dans les phases d'investissement ultérieures.

1. La date d'inscription est, dans le cas des opérations à long terme et des mesures à court terme, celle de l'approbation du Conseil et, dans le cas des activités habitantes, celle de l'approbation du Directeur général.

Pays	Intitulé du projet	Inscription au programme de travail		Agent d'exécution du FEM	Financement du FEM ²	Coût total ²	Description du projet
Erythrée	Applications de l'énergie éolienne dans les zones côtières de l'Erythrée	11/96		PNUD	0,32	0,57	Les avantages attendus de l'utilisation de l'énergie éolienne sont les suivants : a) économies de combustibles fossiles ; b) moindre dépendance à l'égard des importations de pétrole ; c) réduction (probable) du coût de la production d'électricité dans les installations autonomes ; d) approvisionnement de la population en eau salubre au moyen de pompes éoliennes.
Ghana	Production d'électricité à partir de ressources renouvelables pour promouvoir le développement socio-économique des zones rurales	10/95		PNUD	0,59	0,59	Le Ghana est en train de développer la production d'électricité thermique. L'électricité thermique produite à partir du fuel servira de source complémentaire pour l'électrification rurale. Le projet facilitera un recours généralisé et durable à des technologies de production utilisant des énergies renouvelables, à faible émission de carbone, pour électrifier plus de 3 000 villages.
Inde	Electricité héliothermique	14/3-96		BM	0,75	1,85	Voir le descriptif du projet. Le PDF aidera à réaliser l'étude d'impact sur l'environnement et les études techniques détaillées et finales.
Inde	Réduction des émissions de carbone par l'utilisation de l'énergie verte en zone rurale (SUTRA)	1-96		PNUD	0,20	0,20	Le projet vise à établir la viabilité commerciale de diverses filières bioénergétiques et la possibilité de les généraliser au niveau des villages afin de promouvoir activement un mode de développement s'accompagnant de faibles émissions de dioxyde de carbone. Il s'agit de faire adopter ces filières par de nombreux villages et de les adapter largement de façon à répondre aux besoins énergétiques des ménages, de l'agriculture et du secteur commercial en zone rurale.
Kazakhstan	Suppression des obstacles à l'utilisation de l'énergie éolienne	11/96		PNUD	0,35	0,45	Le projet qui doit être mis au point grâce au PDF vise à lever les obstacles à la production d'électricité de source éolienne à une échelle commerciale, avec raccordement au réseau, ce qui permettra de construire moins de nouvelles centrales au fuel et de réduire les émissions de gaz à effet de serre qui y sont associées.
Sri Lanka	Fourniture de services énergétiques	17/8-95		BM	0,20	0,88	Le PDF finance une préparation détaillée du projet. Voir la description du projet.
					6,03	9,98	

1. La date d'inscription est, dans le cas des opérations à long terme et des mesures à court terme, celle de l'approbation du Conseil et, dans le cas des activités habitantes, celle de l'approbation du Directeur général.

Pays	Intitulé du projet	Inscription au programme de travail ¹	Agent d'exécution du FEM	Financement du FEM ²	Coût total ²	Description du projet

II. Activités habilitantes

*Projet mondial, Bénin, Bolivie, Cuba, Équateur, Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Nauru, Paraguay, Pérou, Sénégal, Samoa, Tchad, Tuvalu, Vanuatu	CC TRAIN, phase II Programme de formation à l'appui de la mise en oeuvre de la CCCC	5/95	PNUID	2,70	3,20	Le projet a trois objectifs : a) rendre chacun des pays participants mieux à même d'appliquer la Convention en facilitant la mise en place, au niveau national, d'une institution et d'un processus devant permettre de formuler une stratégie de mise en oeuvre de ce texte ; b) renforcer les capacités de quatre institutions régionales partenaires pour leur permettre de jouer un rôle prépondérant dans la réalisation du premier objectif ; et c) créer un réseau informel permettant la mise en commun des moyens de formation élaborés par d'autres programmes et institutions.
*Projet régional	Planification pour l'adaptation aux changements climatiques	4/5/95	BM	6,30	6,30	Le projet aidera les pays des Caraïbes à se préparer à faire face aux effets néfastes des changements climatiques. Il s'agira : i) de renforcer la capacité régionale de surveiller et d'analyser l'évolution du niveau de la mer ; ii) de recenser les régions vulnérables ; iii) d'élaborer un cadre pour faire face et s'adapter, de façon économiquement efficace, aux changements climatiques dans les zones côtières et marines ; iv) de dispenser une formation ; et v) de définir et d'évaluer les possibilités et les instruments qui permettraient de commencer à s'adapter durablement aux changements climatiques.
*Projet régional, Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie, Nauru, Samoa, Tuvalu, Vanuatu	Projet d'assistance concernant les changements climatiques dans les îles du Pacifique (PICCAP)	10/95	PNUID	2,44	2,44	Le PICCAP est le produit d'un atelier de formation-cadage organisé par le FEM à Nadi (Fidji). Le projet permettra aux États insulaires du Pacifique de s'acquitter de leurs obligations de communication en application de la CCCC et de préparer leur communication nationale conformément à l'article 12. D'autre part, cette « activité habilitante » facilitera la mise en oeuvre de mesures de riposte efficaces dans ces pays.
Albanie	Aide à la préparation de la première communication nationale au titre de la CCCC	30/6/96	PNUID	0,28	0,28	Le projet aidera à appliquer durablement la Convention et à préparer la communication nationale à la Conférence des Parties. Un plan national d'adaptation aux changements climatiques sera élaboré. Le projet permettra une meilleure sensibilisation, et un mécanisme/cadre institutionnel propice au dialogue, à l'échange d'informations, etc., sera arrêté.

1. La date d'inscription est, dans le cas des opérations à long terme et des mesures à court terme, celle de l'approbation du Conseil et, dans le cas des activités habilitantes, celle de l'approbation du Directeur général.

Pays	Intitulé du projet	Inscription au programme de travail ¹	Agent d'exécution du FEM	Financement du FEM ²	Coût total ²	Description du projet
Argentine	Étude nationale sur les changements climatiques	2/95	PNUID	1,00	1,00	Le projet consistera à préparer et publier pour la première fois un inventaire des GES et une analyse de la vulnérabilité éventuelle aux changements climatiques ainsi que la première communication nationale à la Conférence des Parties.
Arménie	Étude nationale sur les changements climatiques	5/95	PNUID	0,35	0,35	Le projet renforcera les capacités nationales en vue de l'application de la CCCC. Il comprend la préparation de la première communication nationale à la Conférence des Parties ; la sensibilisation des planificateurs gouvernementaux aux questions que soulève l'évolution du climat, et la prise en compte de ces questions dans un plan général de développement ; l'établissement d'un mécanisme institutionnel pour renforcer la concertation, l'échange d'informations et la coopération entre les pouvoirs publics, les ONG, les milieux universitaires, le secteur privé et les organisations de proximité.
Bhoutan	Inventaire des gaz à effet de serre	4/96	PNUID	0,30	0,30	Le projet aidera le Bhoutan à s'acquitter de ses obligations de communication en application de la Convention-cadre sur les changements climatiques et de préparer une communication nationale conformément à l'article 12.
Botswana	Aide en vue de l'accomplissement des obligations au titre de la Convention-cadre sur les changements climatiques	2/95	PNUID	0,35	0,35	Le projet aidera le Botswana à s'acquitter de ses obligations en application de la CCCC. Ses objectifs immédiats sont d'améliorer la capacité technique des organisations liées à la CCCC, de mieux sensibiliser le public aux questions que soulève l'évolution du climat et de renforcer les moyens permettant la préparation de projets dans ce domaine.
Brésil	Aide à l'accomplissement des obligations au titre de la CCCC	10/95	PNUID	1,50	1,50	Le projet permettra au Brésil de s'acquitter de ses obligations de communication au titre de la Convention-cadre sur les changements climatiques et de préparer une communication nationale conformément à l'article 12.
Burkina Faso	Aide à la préparation de la première communication nationale au titre de la CCCC	19/5/97	PNUID	0,24	0,24	Activités habilitantes.
Cambodge	Aide à la préparation de la première communication nationale au titre de la CCCC	3/97	PNUID	0,33	0,33	Activités habilitantes.

1. La date d'inscription est, dans le cas des opérations à long terme et des mesures à court terme, celle de l'approbation du Conseil et, dans le cas des activités habilitantes, celle de l'approbation du Directeur général.

Pays	Intitulé du projet	Inscription au programme de travail ¹		Agent d'exécution du FEM	Financement du FEM ²	Coût total ²	Description du projet
Cap-Vert	Aide à la préparation de la première communication nationale au titre de la CCCC	3/97		PNUD	0,32	0,32	Activités habitantes.
Chili	Aide à l'accomplissement des obligations au titre de la CCCC	7/96		PNUD	0,35	0,35	Le projet aidera le Chili à s'acquitter de ses obligations de communication en application de la Convention-cadre sur les changements climatiques et à préparer une communication nationale conformément à l'article 12.
Congo (République démocratique du)	Aide à l'accomplissement des obligations au titre de la CCCC	10/95		PNUD	0,35	0,35	Les objectifs du projet sont de permettre à la République démocratique du Congo de préparer sa première communication nationale au titre de la CCCC et de renforcer les capacités nationales du pays pour qu'il puisse continuer de s'acquitter de façon suivie de ses obligations en application de la Convention
Corée, RPD de	Aide à la préparation de la première communication nationale au titre de la CCCC	12/2/97		PNUD	0,15	0,15	Le projet permettra à la RPD de Corée de préparer sa première communication nationale à la CCCC. Il complète les activités qui doivent être menées dans le cadre du projet ALGAS. Il servira également à mener une étude sur les effets des changements climatiques en RPD de Corée et à réaliser une analyse des mesures et du plan national d'action qui pourraient être adoptés en vue d'une adaptation aux changements climatiques.
Costa Rica	Renforcement des moyens techniques nationaux pour rechercher des solutions permettant une réduction des émissions de gaz à effet de serre et un meilleur piégeage du carbone	5/95		PNUD	0,47	0,60	Le projet renforcera les capacités institutionnelles et les moyens techniques pour permettre au pays de disposer des bases scientifiques sur lesquelles s'appuieront l'analyse des politiques et la prise de décision en matière de réduction des GES et de renforcement du piégeage du carbone ; définira un train d'options, de mesures et de stratégies performantes dans ces deux domaines ; facilitera l'élaboration et l'application des politiques et de la législation visant à atténuer les effets des changements climatiques.
Égypte	Renforcement des capacités pour inventorier les GES et élaborer des plans d'action pour satisfaire à l'obligation de communication conformément à la CCCC	5/95		PNUD	0,40	0,40	Le projet favorisera l'assistance technique et rendra le pays mieux à même de donner effet à la CCCC en mettant en oeuvre les moyens suivants : renforcement des réseaux institutionnels ; élaboration d'inventaires des GES ; formation de personnel ; concertation ; évaluation des initiatives prises pour atténuer le changement climatique ; analyse de l'impact des changements climatiques ; élaboration de propositions de projets.

1. La date d'inscription est, dans le cas des opérations à long terme et des mesures à court terme, celle de l'approbation du Conseil et, dans le cas des activités habitantes, celle de l'approbation du Directeur général.

Pays	Intitulé du projet	Inscription au programme de travail ¹	Agent d'exécution du FEM	Financement du FEM ²	Coût total ²	Description du projet
El Salvador	Aide à la préparation de la première communication nationale au titre de la CCCC	3/97	PNUID	0,32	0,32	Activités habitantes.
Erythrée	Aide à la préparation de la première communication nationale au titre de la CCCC	4/9/96	PNUID	0,30	0,30	Les objectifs du projet sont de préparer la première communication nationale à la Conférence des Parties conformément à l'article 12 de la CCCC et de renforcer la capacité du pays à s'acquitter de ses obligations en application de la Convention.
Éthiopie	Aide à la préparation de la première communication nationale au titre de la CCCC	19/5/97	PNUID	0,22	0,22	Activités habitantes.
Gambie	Aide à la préparation de la première communication nationale au titre de la CCCC	3/97	PNUID	0,13	0,13	Activités habitantes.
Géorgie	Aide à l'accomplissement des obligations au titre de la CCCC	4/9/96	PNUID	0,33	0,33	Le projet vise à mieux faire connaître les questions que soulève l'évolution du climat. Il aidera la Géorgie à définir des mesures concrètes à inclure dans les projets pour parer aux changements climatiques. L'accent sera principalement mis sur des mesures qui ne présentent que des avantages, contribuent au moindre coût à la réalisation des objectifs de développement national et traitent de l'évolution du climat dans sa dimension mondiale.
Guatemala	Aide à la préparation de la première communication nationale au titre de la CCCC	3/97	PNUID	0,33	0,33	Activités habitantes.
Guinée	Aide à la préparation de la première communication nationale au titre de la CCCC	19/5/97	PNUID	0,33	0,33	Activités habitantes.
Guinée-Bissau	Activités habitantes	6/97	PNUID	0,35	0,35	Activités habitantes.

1. La date d'inscription est, dans le cas des opérations à long terme et des mesures à court terme, celle de l'approbation du Conseil et, dans le cas des activités habitantes, celle de l'approbation du Directeur général.

Pays	Intitulé du projet	Inscription au programme de travail ¹	Agent d'exécution du FEM	Financement du FEM ²	Coût total ²	Description du projet
Honduras	Aide à la préparation de la première communication nationale au titre de la CCCC	3/97	PNUID	0,33	0,33	Activités habilitantes.
Iran	Activités habilitantes	6/97	PNUID	0,35	0,35	Activités habilitantes.
Jordanie	Renforcement des capacités pour l'application de la CCCC	2/95	PNUID	0,24	0,24	Le projet vise à rendre le pays mieux à même d'élaborer une politique nationale en matière de changements climatiques. Il s'agit notamment de donner effet à la CCCC, de conduire plus activement et efficacement des activités de gestion des ressources énergétiques et naturelles liées directement ou indirectement à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ce phénomène, et de tirer parti des nouvelles perspectives en matière d'accès aux financements ou de projets en rapport avec l'évolution du climat.
Lesotho	Aide à l'application de la Convention-cadre sur les changements climatiques	9/96	PNUE	0,35	0,40	Le projet aide à dresser un inventaire national des GES, à étudier des mesures d'atténuation, à analyser l'impact et la vulnérabilité, à élaborer des plans nationaux d'atténuation et d'adaptation, et à préparer la communication nationale.
Liban	Renforcement des capacités en vue de l'application de la CCCC	10/95	PNUID	0,29	0,29	Le projet renforcera la capacité du Liban à s'acquitter de ses obligations de communication en application de la CCCC et à poursuivre durablement les objectifs de ce texte. Ceci passera par l'établissement d'un inventaire des GES, l'évaluation des solutions permettant leur réduction, l'analyse de la vulnérabilité aux changements climatiques et des possibilités d'adaptation, et la présentation de la première communication nationale au titre de la CCCC.
Malaisie	Inventaire national des gaz à effet de serre et application de la Convention-cadre sur les changements climatiques	5/95	PNUID	0,47	0,63	Le projet vise à aider le gouvernement malaisien à s'acquitter de l'obligation de communication de données visée à l'article 12 (informations à communiquer sur l'application de la Convention) et renforcer la capacité du pays à donner effet à la CCCC.
Malawi	Aide à la préparation de la première communication nationale au titre de la CCCC	3/97	PNUID	0,19	0,19	Activités habilitantes.

1. La date d'inscription est, dans le cas des opérations à long terme et des mesures à court terme, celle de l'approbation du Conseil et, dans le cas des activités habilitantes, celle de l'approbation du Directeur général.

Pays	Intitulé du projet	Inscription au programme de travail ¹	Agent d'exécution du FEM	Financement du FEM ²	Coût total ²	Description du projet
Maldives	Inventaire national des GES et analyse d'adaptation aux changements climatiques	2/95	PNUID	0,86	0,86	Le projet vise à aider la République des Maldives à se conformer aux normes prescrites et à s'acquitter des obligations de communication en application de la Convention-cadre sur les changements climatiques. Les méthodes mises au point sont susceptibles d'être transférées à d'autres pays à faibles et moyennes altitudes.
Mexique	Établissement des coefficients d'émission de GES par des mécanismes biologiques au centre du Mexique et mise en place d'un système connexe de gestion de l'information	5/95	PNUID	0,31	0,31	Le projet permettra d'obtenir des données et des informations propres au pays sur plusieurs sources importantes d'émission de gaz à effet de serre, en particulier les fermentations entériques (bétail) et les terres agricoles non irriguées. Il permettra au pays de soumettre une communication nationale fiable au Secrétariat de la CCCC, conformément aux obligations qui découlent de ce texte.
Nigéria	Aide à l'application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCCC)	3/97	PNUID	0,27	0,27	Activités habitantes.
Ouganda	Aide à la préparation de la première communication nationale au titre de la CCCC	6/96	PNUID	0,08	0,08	Les objectifs du projet sont les suivants : poser, en réponse des questions et des mesures concernant les changements climatiques, et la préparation des plans et programmes ; recherche d'un consensus et mobilisation en faveur des mesures prioritaires d'atténuation et d'adaptation ; formulation de stratégies pour la mise en oeuvre des mesures prioritaires ; préparation de la communication de l'Ouganda à la Conférence des Parties ; établissement d'un plan pour la réalisation d'objectifs précis d'atténuation ou d'adaptation.
Ouzbékistan	Étude nationale sur les changements climatiques	10/95	PNUID	0,33	0,33	Le projet a pour but de préparer la communication nationale de l'Ouzbékistan à la Conférence des Parties. Il rendra le pays mieux à même de s'acquitter durablement de ses obligations en application de la CCCC et le préparera à prendre des engagements supplémentaires. Il permettra une meilleure sensibilisation et établira un mécanisme/cadre institutionnel propre au dialogue et à l'échange d'informations.
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Inventaire des GES	4/96	PNUID	0,35	0,35	Le projet aidera la Papouasie-Nouvelle-Guinée à s'acquitter de ses obligations de communication en application de la Convention-cadre sur les changements climatiques et à préparer une communication nationale conformément à l'article 12.

1. La date d'inscription est, dans le cas des opérations à long terme et des mesures à court terme, celle de l'approbation du Conseil et, dans le cas des activités habitantes, celle de l'approbation du Directeur général.

Pays	Intitulé du projet	Inscription au programme de travail			Agent d'exécution du FEM	Financement du FEM ²	Coût total ²	Description du projet
RDP lao	Projet d'inventaire national des gaz à effet de serre	10/95			PNUID	0,31	0,31	Ce projet vise à aider le gouvernement de la RPD lao à s'acquitter de ses obligations de communication en vertu de l'article 12 de la CCCC (informations à communiquer sur l'application de la Convention) et à rendre le pays mieux à même de donner effet à ce texte.
Seychelles	Aide à la préparation de la première communication nationale au titre de la CCCC	6/96			PNUID	0,25	0,25	L'objectif du projet est de préparer et de colliger un Plan stratégique dans le domaine des changements climatiques en vue d'aider le pays à adopter des mesures en application de la CCCC. Étant donné qu'il s'agit d'un pays insulaire de faible altitude qui pourrait être gravement affecté par les changements insulaires, priorité sera donnée à l'étude de vulnérabilité.
Sierra Leone	Aide à la préparation de la première communication nationale au titre de la CCCC	4/9/96			PNUID	0,31	0,31	L'objectif du projet est d'aider le pays à s'acquitter de ses obligations initiales en application de la CCCC, au moyen d'une amélioration des capacités techniques, d'un renforcement des institutions et d'une meilleure sensibilisation du public aux problèmes que pose le changement climatique. À la fin du projet, la Sierra Leone sera en mesure de préparer sa première communication nationale à la Conférence des Parties, conformément à la Convention.
Soudan	Renforcement des capacités pour appliquer la CCCC et satisfaire à l'obligation de communication	5/95			PNUID	0,29	0,29	Le projet renforcera les capacités, aidera à préparer la première communication nationale et fournira une assistance technique en vue de l'application de la CCCC. Il portera sur les aspects suivants : renforcement des réseaux institutionnels, élaboration d'inventaires de GES, formation de personnel, concertation, évaluation des initiatives prises pour atténuer le changement climatique. L'accent sera également mis sur les rapports entre l'évolution du climat et la dégradation des sols au Soudan.
Sri Lanka	Inventaire national des GES et application de la Convention-cadre sur les changements climatiques	3/97			PNUID	0,11	0,11	Activités habitantes.
Swaziland	Application de la Convention-cadre sur les changements climatiques	3/97			PNUID	0,26	0,26	Activités habitantes.
Togo	Activités habitantes	6/97			PNUID	0,34	0,34	Activités habitantes.

1. La date d'inscription est, dans le cas des opérations à long terme et des mesures à court terme, celle de l'approbation du Conseil et, dans le cas des activités habitantes, celle de l'approbation du Directeur général.

Pays	Intitulé du projet	Inscription au programme de travail ¹		Agent d'exécution du FEM	Financement du FEM ²	Coût total ²		Description du projet
Tunisie	Inventaire des GFS : stratégie nationale et plans d'action pour réduire les émissions et satisfaire à l'obligation de communication conformément à la CCCC	5/95		PNUE	0,57	0,57		Le projet renforcera la capacité de la Tunisie à appliquer la CCCC. A terme, il vise à dresser un inventaire à jour des inventaires des sources et des puits de GES, à élaborer une stratégie nationale et des plans d'action sectoriels, à former du personnel, à favoriser le dialogue sur les politiques, à évaluer les mesures d'atténuation des changements climatiques, à réaliser des études scientifiques sur l'élévation du niveau de la mer et à formuler une stratégie de riposte et d'adaptation à cet égard.
Turkménistan	Activités habilitantes	6/97		PNUE	0,35	0,35		Activités habilitantes
Uruguay	Renforcement des institutions et aide à l'application de la Convention-cadre sur les changements climatiques	2/95		PNUE	0,70	0,70		L'objectif est de renforcer la capacité du gouvernement à s'acquies de ses obligations en application de la CCCC. Il s'agit d'un projet en deux phases qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre en Uruguay. La première phase fournira des données et mettra en place les capacités techniques nécessaires à la préparation et l'exécution d'activités d'investissement. La seconde phase vise à réduire les émissions globales de gaz à effet de serre. Le projet aidera à la préparation de la communication nationale à la Conférence des Parties.
Yémen	Aide à la préparation de la première communication nationale au titre de la CCCC	19/5/97		PNUE	0,20	0,20		Activités habilitantes.
Zambie	Activités habilitantes	24/4/97		PNUE	0,26	0,26		Activités habilitantes
Zimbabwe	Préparation de la première communication nationale en application de la Convention-cadre sur les changements climatiques	2/97		PNUE	0,10	0,10		L'objectif du projet est d'aider à la préparation de la première communication du Zimbabwe.
					28,60	29,57		

1. La date d'inscription est, dans le cas des opérations à long terme et des mesures à court terme, celle de l'approbation du Conseil et, dans le cas des activités habilitantes, celle de l'approbation du Directeur général.

Pays	Intitulé du projet	Inscription au programme de travail ¹	Agent d'exécution du FEM	Financement du FEM ²	Coût total ²	Description du projet
III. Propositions de projet approuvées						
*Projet mondial	Système d'analyse, de recherche et de formation concernant le changement au niveau mondial (START)	5/92	PNUD	7,00	7,00	START est un ensemble de réseaux de recherche régionaux établis par des établissements scientifiques pour renforcer les capacités dans le domaine des changements climatiques, recueillir et analyser des données régionales, et incorporer celles-ci dans des modèles mondiaux. Le projet est centré sur l'Asie du Sud-Est et l'Afrique du Nord, qui ont été retenues comme régions pilotes pour l'élaboration de méthodologies adaptées aux conditions régionales, la création de réseaux régionaux de recherche sur les changements de portée mondiale et la mise en place des bases de données de recherche régionales.
*Projet mondial	Méthodes de remplacement de l'agriculture sur brûlis	2/92	PNUD	3,00	7,50	Le projet, mené conjointement par des institutions sur huit sites témoins, vise à approfondir les connaissances pour les méthodes de remplacement durable de l'agriculture sur brûlis. Il s'agit notamment de normaliser les méthodes, d'évaluer les aspects biophysiques et socio-économiques, de renforcer la capacité de recherche, d'analyser l'impact de l'agriculture sur brûlis et de mieux faire connaître les solutions de rechange au plan international.
*Projet mondial	Renforcement des capacités dans le domaine des changements climatiques (CC TRAIN - phase I)	5/93	PNUD	0,90	0,90	Le projet a trois objectifs : a) rendre chacun des pays participants mieux à même d'appliquer la Convention en facilitant la mise en place, au niveau national, d'une institution et d'un processus devant permettre de formuler une stratégie de mise en œuvre de ce texte ; b) renforcer les capacités de quatre institutions régionales partenaires pour leur permettre de jouer un rôle prépondérant dans la réalisation du premier objectif ; c) créer un réseau permettant la mise en commun des moyens de formation élaborés par d'autres programmes et institutions.
*Projet mondial	Méthodes de remplacement de l'agriculture sur brûlis, phase II	5/95	PNUD	3,00	6,37	Le projet a pour objectif de réduire le réchauffement de la planète, de préserver la biodiversité et de lutter contre la pauvreté aux lisières des forêts tropicales, grâce à la promotion de méthodes de culture écologiquement rationnelles, économiquement viables et culturellement acceptables, pour remplacer l'agriculture sur brûlis.

1. La date d'inscription est, dans le cas des opérations à long terme et des mesures à court terme, celle de l'approbation du Conseil et, dans le cas des activités habitantes, celle de l'approbation du Directeur général.

Pays	Intitulé du projet	Inscription au		Agent d'exécution du FEM	Financement du FEM2	Coût total2	Description du projet
		programme de travail1	5/91				
*Projet mondial	Programme de recherche sur les émissions de méthane des rizières		5/91	PNUD	5,00	5,00	Le projet vise à quantifier l'impact des différents écosystèmes de riziculture sur les émissions de méthane et à mieux connaître les processus qui permettent de réduire les flux de méthane provenant du riz aquatique. Des solutions d'atténuation prometteuses seront évaluées en collaboration avec les pays en développement et les agriculteurs. Les participants au projet mettront en commun leurs expériences respectives.
*Projet mondial	Fonds pour les énergies renouvelables et l'amélioration des rendements énergétiques		1-4/96	BM/SFI	30,00	240,00	Le projet subventionnera un Fonds de 100 à 200 millions de dollars constitué par la SFI et d'autres investisseurs commerciaux. Le Fonds investira dans des projets et des sociétés du secteur privé pour des activités relatives aux énergies renouvelables, avec ou sans raccordement du réseau électrique, et à l'amélioration des rendements énergétiques. La subvention du FEM sera utilisée a) pour financer le surcoût résultant de frais de gestion des fonds supérieurs à la moyenne dans le cas de projets de faible envergure; et 2) pour contribuer à absorber le surcoût et les risques liés au financement de divers projets dans le cadre d'un mécanisme de cofinancement.
*Projet mondial	Surveillance des GES et de l'ozone		5/91	PNUD	4,80	6,00	Le projet permet l'implantation de stations de données desquelles les données nécessaires aux études scientifiques sont compilées et analysées. Il s'agit de reconnaître des sites potentiels, de mettre en place des moyens de collaboration locale, de faciliter la construction, d'acheter du matériel, de former du personnel, d'évaluer l'information recueillie et de la transférer à des bases de données mondiales.
*Projet mondial	Aspects économiques de la réduction des GES - phase I		2/95	PNUD	3,00	3,27	Le projet inclut huit études nationales et deux études régionales, parallèlement à l'établissement d'un cadre méthodologique pour étudier les aspects économiques des initiatives visant à atténuer les effets des changements climatiques. Ce cadre comprend une structure d'analyse commune, des concepts économiques et des hypothèses techniques en vue de l'évaluation sectorielle et intersectorielle des solutions possibles.

1. La date d'inscription est, dans le cas des opérations à long terme et des mesures à court terme, celle de l'approbation du Conseil et, dans le cas des activités habitantes, celle de l'approbation du Directeur général.

Pays	Intitulé du projet	Inscription au programme de travail	Agent d'exécution du FEM	Financement du FEM ²	Coût total ²	Description du projet
*Projet mondial	Renforcement des capacités de l'infrastructure ; participation aux travaux d'évaluation et de recherche méthodologique et aux autres activités du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)	6/94	PNUE	2,80	5,70	Le projet vise à renforcer la capacité scientifique et technique des pays en développement et des pays en transition grâce à la participation de leurs experts aux activités du GIEC, principalement sous les formes suivantes : i) rédaction des rapports d'évaluation du GIEC ; ii) participation aux ateliers du GIEC faisant intervenir : a) des données scientifiques et techniques ; et b) une formation à différentes méthodes appliquées par le Groupe d'experts ; iii) récapitulatif des conclusions des rapports d'évaluation sous forme de résumés analytiques et de notes de synthèse à l'intention des décideurs.
*Projet mondial, Antigua-et-Barbuda, Cameroun, Estonie, Pakistan	Monographies nationales sur l'évaluation de l'impact des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements - phase I		PNUE	2,00	2,00	L'objectif du projet est de mettre à l'essai et d'améliorer les méthodes et directives applicables à l'évaluation des effets des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements ; il vient à l'appui des mesures d'adaptation de la phase I approuvées par la première Conférence des Parties à la CCCC.
*Projet mondial, Costa Rica, Gambie, Maroc, Mexique, Ouganda, Pologne, Sénégal, Tanzanie, Venezuela	Monographies nationales sur les sources et les puits de gaz à effet de serre	12/91	PNUE	4,50	4,59	Le projet fournit un appui opérationnel et financier direct en vue de l'élaboration d'une méthode type utilisable par les Parties à la CCCC pour dresser des inventaires de GES. Etablissement d'inventaires nationaux des GES dans 11 pays, et soutien à quatre ateliers régionaux sur les méthodes applicables
*Projet mondial, Inde, Kenya, Maroc	Initiative pour la transformation du marché de la photovoltaïque	1/10-96	BM/SFI	30,00	120,00	L'Initiative permettra d'investir sous forme de dons ou de prêts dans des sociétés installées sur place. Elle financera, en faisant appel à la concurrence, les projets novateurs les mieux à même de permettre un développement d'envergure du marché et de l'utilisation de la photovoltaïque en particulier pour l'électrification en zone rurale. Il y a confiant la sélection et la gestion des projets au secteur privé, on stimulera des initiatives efficaces et viables en encourageant la concurrence et en favorisant la création d'entreprises conjointes nationales et internationales pour développer le marché de la fabrication, utiliser ou introduire de nouvelles modalités de financement et susciter des partenariats entre secteur public et secteur privé.

1. La date d'inscription est, dans le cas des opérations à long terme et des mesures à court terme, celle de l'approbation du Conseil et, dans le cas des activités habitantes, celle de l'approbation du Directeur général.

Pays	Intitulé du projet	Inscription au programme de travail		Agent d'exécution du FEM	Financement du FEM ²	Coût total ²	Description du projet
		5-93	12-91				
*Projet régional, Algérie, Libye, Maroc, Tunisie	Renforcement des capacités au Maghreb pour relever les défis et saisir les opportunités résultant des mesures prises par les pays en application de la CCCC			PNUD	2,50	2,50	Le projet adopte une démarche régionale pour renforcer les capacités en vue de l'application de la Convention-cadre sur les changements climatiques. L'accent étant mis au départ sur le Maghreb. Il recense et renforce les capacités d'organisation régionales et sous-régionales, constitue des capacités endogènes pour l'identification de stratégies performantes concernant les gaz à effet de serre, cherche à mobiliser des investissements privés et s'appuie sur les programmes nationaux pour compléter des données sur les coûts et les points de gaz à effet de serre.
*Projet régional, Bangladesh, Chine, Corée (RPD), Inde, Indonésie, Mongolie, Myanmar, Pakistan, Philippines, Thaïlande, Viet Nam	Stratégie de réduction au moindre coût des GES en Asie (ALGAS)			PNUD	9,50	13,00	Le projet vise à limiter l'augmentation des émissions de GES en Asie et de créer une masse importante de compétences dans la région pour faire face à l'évolution du climat. Il permettra de développer le savoir-faire dans des domaines tels que l'estimation et la mesure de GES, l'identification des technologies et des mesures susceptibles de réduire les GES et la réalisation d'études économiques et sociales en vue de définir des solutions d'atténuation d'un bon rapport coût-efficacité et des initiatives de réduction des GES, et d'élaborer/appliquer des stratégies de réduction de moindre coût.
*Projet régional, Côte d'Ivoire, Sénégal	Lutte contre les émissions de gaz à effet de serre par l'emploi de techniques de construction d'un bon rendement énergétique en Afrique de l'Ouest	12-92		PNUD	3,50	4,50	Le projet vise à faire face à la hausse rapide de la demande d'électricité par une utilisation rationnelle de l'énergie en zone urbaine en coopération avec la Banque africaine de développement. Son objectif est le renforcement de bâtiments existants en Côte d'Ivoire et au Sénégal, des ateliers à l'intention des pays de la région et le renforcement des capacités humaines dans des domaines tels que l'évaluation des matériaux de construction ou la tarification et la planification de l'énergie.
*Projet régional, Egypte et Autorité palestinienne	Amélioration du rendement énergétique et réduction des gaz à effet de serre	12-97		PNUD	6,36	8,10	Le projet comporte trois volets : (i) réduction des pertes d'énergie, déplacement et gestion de la charge ; (ii) économies d'énergie et fourniture de services d'ingénierie aux sociétés de services énergétiques ; et (iii) coproduction d'électricité. Le volet palestinien ne portera que sur l'amélioration du rendement énergétique et les services d'ingénierie.

I. 1.a date d'inscription est, dans le cas des opérations à long terme et des mesures à court terme, celle de l'approbation du Conseil et, dans le cas des activités habitantes, celle de l'approbation du Directeur général.

Pays	Intitulé du projet	Inscription au programme de travail ¹	Agent d'exécution du FEM	Financement du FEM ²	Coût total ²	Description du projet
*Projet régional, Ghana, Kenya, Mali, Zimbabwe	Renforcement des capacités en Afrique subsaharienne à l'appui de la CCCC	12/92	PNUII	2,00	2,00	Le projet permet d'entreprendre un inventaire systématique des sources et des puits de gaz à effet de serre en Afrique, de renforcer les capacités endogènes pour la réalisation d'études et de projets, d'identifier des projets de compensation des émissions de carbone dans les secteurs énergétique et forestier, de rechercher des ressources du secteur privé pour financer certaines de ces initiatives. Un petit nombre de propositions préalables établies dans le cadre du projet sera sélectionné pour finalisation dans chaque pays.
Bénin	Gestion villageoise des savanes arborées et création de petits peuplements forestiers pour la fixation du carbone	4/97	PNUII	2,50	2,50	Formulation de plans d'aménagement du territoire et actions dans les domaines de la formation, de la protection de l'environnement et de la sylviculture pour la fixation du carbone. Le projet met l'accent sur la participation locale en sensibilisant la population aux problèmes de dégradation des sols et en définissant collectivement les solutions possibles.
Bolivie	Électrification des zones rurales par l'exploitation des énergies renouvelables dans le cadre de la loi sur la participation populaire	4/97	PNUII	4,21	8,50	L'objectif d'ensemble du projet est de lever les obstacles au bon déroulement des projets d'électrification rurale faisant appel aux énergies renouvelables.
Bésil	Gaséification intégrée de la biomasse/turbines à gaz	23/12/91	PNUII	8,12	8,12	Adaptation de technologies prometteuses pour produire de l'électricité au moyen du combustible fourni par des plantations énergétiques. Le projet apporte des solutions à d'importants problèmes techniques, économiques et financiers, et évalue la viabilité commerciale et la compatibilité écologique de la centrale-temoin qui sera construite lors d'une phase ultérieure.
Bésil	Production d'énergie verte	4/96	PNUII	3,75	6,52	Déterminer le volume disponible, la qualité et le coût de la biomasse et des résidus des cultures pour utilisation éventuelle dans les systèmes BIG/CI
Bulgarie	Stratégie d'amélioration des rendements énergétiques pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre	10/10/96	PNUII	2,58	4,18	Le projet vise à lever les obstacles à une utilisation plus rationnelle de l'énergie et à une réduction des émissions de GES grâce à des sous-projets cibles et pratiques, organisés selon trois axes : renforcement des capacités nationales, appui aux activités témoins et gestion des projets.

1. La date d'inscription est, dans le cas des opérations à long terme et des mesures à court terme, celle de l'approbation du Conseil et, dans le cas des activités habitantes, celle de l'approbation du Directeur général.

Pays	Intitulé du projet	Inscription au programme de travail ¹	Agent d'exécution du FEM	Financement du FEM ²	Coût total ²	Description du projet
Chili	Réduction des émissions de gaz à effet de serre	12/92	PNUID	1,70	1,70	Le projet cible deux grands centres miniers (l'un privé, l'autre public) en vue de faire l'essai/la démonstration du fonctionnement de filiales de sociétés de services énergétiques, dont les bénéfices sont subordonnés aux économies d'énergie qu'elles permettent à leurs clients de réaliser.
Chine	Lutte contre les émissions de GES : problèmes et options	5/91	PNUID	2,00	2,00	Le projet a permis d'évaluer les émissions de gaz à effet de serre, de formuler un plan de réduction des émissions et de présenter des études de cas détaillées et des études de faisabilité dans des secteurs prioritaires. Il est terminé sur le plan opérationnel. Le rapport présentant les possibilités de réduction des émissions constitue un cadre pour l'identification de nouvelles interventions du FEM en Chine dans le domaine des changements climatiques.
Chine	Renforcement des capacités pour une exploitation commerciale rapide des énergies renouvelables	4/97	PNUID	8,83	27,65	Le projet a pour objectif écologique de portée mondiale de réduire les émissions de dioxyde de carbone en utilisant progressivement les sources d'énergie renouvelables, en remplacement des combustibles fossiles.
Chine	Promotion de la récupération et de l'utilisation des émissions de méthane provenant des décharges municipales brutes	4/96	PNUID	5,29	19,57	Le projet vise à promouvoir la généralisation des techniques de récupération des gaz des décharges en s'appuyant sur l'expérience technique et organisationnelle acquise sur les trois sites pilotes proposés. Le projet comprend les aspects suivants : 1) réduction importante des émissions de méthane, un des gaz à effet de serre ; 2) réduction de la pollution de l'air, de l'eau et des sols occasionnée par les décharges ; et 3) promotion d'entreprises locales qui construiront et exploiteront les installations de récupération et utiliseront l'énergie produite.
Chine	Économies d'énergie et lutte antipollution dans les entreprises de communes et de villages	2/95	PNUID	1,00	1,00	Le projet vise à améliorer le rendement énergétique du secteur industriel rural en sélectionnant des entreprises clés de communes rurales et de villages en vue de la réalisation de projets témoins. Ce programme cible quatre branches dont les émissions de gaz à effet de serre représentent 54,2 % de l'ensemble des émissions de CO ₂ des entreprises installées dans des villages et communes rurales : fabrication de briques, cokéfaction, fonderie et fabrication du ciment.
Chine	Économies d'énergie	4/97	BM	22,00	180,00	Le projet aidera à créer, expérimenter et exploiter commercialement des sociétés de gestion de l'énergie qui favoriseront les investissements dans les technologies permettant un meilleur rendement énergétique au moyen de contrats de performance.

1. La date d'inscription est, dans le cas des opérations à long terme et des mesures à court terme, celle de l'approbation du Conseil et, dans le cas des activités habitantes, celle de l'approbation du Directeur général.

Pays	Intitulé du projet	Inscription au programme de travail ¹		Agent d'exécution du FEM	Financement du FEM ²	Coût total ²	Description du projet
Chine	Valorisation des ressources en méthane des houillères	5/91		PNUD	10,00	10,00	Mis en oeuvre sur trois sites miniers, le projet aide à l'évaluation des ressources en méthane de la Chine et les possibilités d'utiliser ce gaz en tant que source d'énergie domestique. Il finance des investissements pilotes dans le but d'améliorer les technologies et les techniques permettant d'évaluer les ressources et de récupérer et d'utiliser le méthane des houillères
Chine	Réorganisation du transport et de la distribution du gaz au Sichuan	1/4/92		BM	10,00	122,70	Réorganisation de réseaux de transport et de distribution en vue d'éliminer les pertes de gaz de méthane et d'améliorer la performance des gazoducs. Les principaux volets du projet seront axés sur la sûreté et l'efficacité opérationnelle de ces réseaux, ainsi que sur l'adoption de mesures économiquement efficaces pour réduire les pertes de gaz par l'exécution d'un programme de mise à niveau environnementale.
Chine	Chaudières industrielles à haut rendement	1/4/96		BM	32,81	101,38	Le projet permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre en adaptant des technologies étrangères à haut rendement aux conditions locales pour les appliquer à des chaudières industrielles au charbon de petite et moyenne taille. Pour favoriser la diffusion et l'utilisation efficace de ces technologies, le projet aidera aussi à renforcer les capacités de la Chine au niveau de la conception technique, du fonctionnement, de la gestion de la fabrication et de la commercialisation des chaudières industrielles, et améliorera l'échange de technologies sur le plan interne.
Costa Rica	Energie éolienne à Tejona	1/12/92		BM/BID	3,30	31,30	Le projet consistera à installer un nombre suffisant d'aéroturbinnes (de 10 à 100) pour produire 20 MW à Tejona, près du lac Arenal. Outre ces turbines, le projet permettra l'installation d'un poste de commande à la centrale éolienne et raccordera celle-ci au réseau électrique. L'énergie éolienne viendra ainsi remplacer les centrales thermiques qui auraient été construites, ce qui permettra de réduire les émissions de CO ₂ d'environ 60 000 tonnes par an.
Fédération de Russie	Renforcement des capacités en vue de réduire les principaux obstacles à l'amélioration du rendement énergétique du chauffage urbain	10/10/96		PNUD	2,98	5,59	Le projet, qui se déroule à Vladimir, comporte trois activités principales : réformes institutionnelles pour créer des incitations à l'amélioration du rendement énergétique et aux économies d'énergie ; intensification du recours à des sources autonomes de chaleur ; et capacité à analyser les aspects financiers et économiques et la faisabilité des projets d'investissement en vue de financements commerciaux et multilatéraux

1. La date d'inscription est, dans le cas des opérations à long terme et des mesures à court terme, celle de l'approbation du Conseil et, dans le cas des activités habilitantes, celle de l'approbation du Directeur général.

Pays	Intitulé du projet	Inscription au programme de travail ¹	Agent d'exécution du FEM	Financement du FEM ²	Coût total ²	Description du projet
Fédération de Russie	Réduction des gaz à effet de serre	1/1/92	BM	3,20	130,90	Le projet permettra de mettre au point des techniques d'analyse pour recenser et quantifier les principales sources d'émissions de gaz à effet de serre dans la production, le transport et l'utilisation du gaz naturel. Il définira aussi des méthodes pour sélectionner les projets présentant le meilleur rapport coût-efficacité en matière de réduction des émissions de GES, précisera les critères d'attribution des ressources et d'évaluation du surcoût, et renforcera les structures institutionnelles et les capacités techniques requises pour appliquer les techniques d'analyse lors de la planification et de l'exécution.
Ghana	Utilisation de ressources renouvelables pour la production d'électricité à l'appui du développement socio-économique des zones rurales	10/10/96	PNUII	2,47	2,57	Le Ghana est en train de développer sa production d'électricité thermique du fait de l'insuffisance de ses installations hydroélectriques. L'électricité thermique produite à partir du fuel servira de source complémentaire pour l'électrification rurale. Le projet facilitera un recours généralisé et durable à des technologies de production utilisant des énergies renouvelables à faible émission de carbone pour électrifier plus de 3 000 villages.
Hongrie	Programme de cofinancement pour l'amélioration des rendements énergétiques	1/4/96	BM/SF1	5,00	25,00	Pour surmonter les contraintes majeures de financement auxquelles se heurtent les investissements destinés à améliorer les rendements énergétiques et pour promouvoir les marchés et les capacités locales dans ce domaine, le projet mettra en place un programme de cofinancement en vue de mobiliser des capitaux privés. Il garantira partiellement le crédit, des fonds étant réservés à cette fin ; il permettra également l'octroi de prêts de cofinancement à moyen et à long terme, essentiellement dans trois branches : éclairage, chauffage urbain et moteurs et processus industriels.
Inde	Énergies de substitution	1/12/91	BM	26,00	186,00	Le projet encourage et commercialise les investissements dans des fermes éoliennes et des systèmes photovoltaïques solaires en permettant l'octroi de prêts à des taux réduits aux investisseurs, surtout du secteur privé. Il fait connaître les technologies utilisant des énergies renouvelables par l'organisation de programmes éducatifs qui en expliquent les fonctions et les capacités au grand public. L'exécution du projet est supervisée par l'Agence indienne pour le développement de l'énergie renouvelable, qui reçoit une aide pour renforcer ses capacités.

1. La date d'inscription est, dans le cas des opérations à long terme et des mesures à court terme, celle de l'approbation du Conseil et, dans le cas des activités habitantes, celle de l'approbation du Directeur général.

Pays	Intitulé du projet	Inscription au programme de travail		Agent d'exécution du FEM	Financement du FEM ²	Coût total ²	Description du projet
Inde	Électricité héliothermique	1/4/96		BM	49,00	245,00	Dans le Rajasthan, le FEM financera le surcoût lié à la construction et à l'exploitation par le secteur privé d'une centrale hybride thermosolaire et classique de 140 MW, raccordée au réseau, qui est équipée d'une batterie de réflecteurs cylindrico-paraboliques d'environ 35-40 MW. La centrale démontrera la viabilité opérationnelle des réflecteurs solaires et de leur utilisation par une compagnie indépendante de production d'électricité, des arrangements étant pris avec les exploitants du réseau pour la vente commerciale et la distribution.
Inde	Optimisation de la mise en valeur des petites ressources hydroélectriques dans les régions accidentées	12/91		PNUID	7,50	15,00	Le projet vise à aider le gouvernement indien à exploiter d'une façon optimale les petites ressources hydroélectriques dans les régions himalayennes et prêmaliennes par l'élaboration d'un plan directeur et la mise sur pied de 20 petits projets témoins commercialement viables, et par un renforcement des capacités institutionnelles et du capital humain à l'échelon national et local.
Inde	Options économiquement efficaces de limitation des émissions de gaz à effet de serre	5/93		PNUID	1,50	1,50	Aide au gouvernement pour évaluer un certain nombre de projets d'investissement et examiner les politiques et les mesures institutionnelles connexes possibles en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le projet permet aussi d'identifier et de renforcer les capacités institutionnelles, techniques et technologiques pour évaluer les retombées mondiales des projets visant à améliorer le rendement énergétique et des autres activités ayant une incidence sur les niveaux d'émission.
Inde	Mise au point de procédés de biométhanisation à haut rendement pour réduire les émissions de gaz à effet de serre	5/92		PNUID	5,50	5,50	Le projet vise à élaborer un plan directeur national pour la production et l'utilisation de la bioénergie, à mettre au point des formules commercialement viables susceptibles d'être transposées ailleurs et à encourager et diffuser la technologie permettant une biométhanisation à haut rendement. Il permettra l'introduction, la démonstration et la normalisation de toute une série de technologies d'un bon rapport coût-efficacité.
Indonésie	Systèmes d'alimentation en énergie solaire domestique	1/10/95		BM	24,30	118,10	Le projet favorisera la mise rapide sur le marché de maisons solaires dans le cadre d'une stratégie d'électrification rurale au moindre coût, en faisant appel au secteur privé pour la livraison et l'installation. Il financera l'installation de quelque 200 000 systèmes de ce type sur les marchés de quatre régions. Il permettra de préparer une stratégie et un plan d'action pour répondre aux besoins en énergie moderne de la population rurale pour laquelle les systèmes photovoltaïques solaires représentent la solution la moins coûteuse.

1. La date d'inscription est, dans le cas des opérations à long terme et des mesures à court terme, celle de l'approbation du Conseil et, dans le cas des activités habitantes, celle de l'approbation du Directeur général.

Pays	Intitulé du projet	Inscription au programme de travail		Agent d'exécution du FEM	Financement du FEM ²	Coût total ²	Description du projet
Indonésie	Petites centrales privées à énergie renouvelable	1/10/95		BM	4,00	141,00	Le projet aidera à raccorder des centrales privées à énergie renouvelable au réseau de la société nationale d'électricité (PLN) dans le cadre d'une stratégie d'électrification au moindre coût. Il sera axé sur une série (déjà définie) de petits projets à énergie renouvelable (au total 75 MW environ), pour la plupart des installations utilisant la biomasse, la bagasse et l'huile de palme, ainsi que quelques minicentrales hydroélectriques. Une assistance technique sera fournie aux promoteurs privés de ces projets.
Indonésie	Mise en valeur des énergies renouvelables en Indonésie orientale	1/10/95		BM	2,00	58,80	Le projet financera la réalisation d'environ dix minicentrales hydroélectriques et d'une minicentrale géothermique dans des régions isolées de l'est de l'archipel. Une assistance technique sera fournie à la PLN pour la rendre mieux à même d'intégrer l'exploitation de l'énergie renouvelable à ses opérations.
Iran	Réduction des gaz d'échappement à Téhéran	1/4/92		BM	2,00	4,00	À partir d'une analyse des contraintes imposées par les politiques et les technologies, l'étude mettra en évidence les formules à court et à long terme qui permettront de réduire au moindre coût les gaz d'échappement des véhicules à Téhéran. Elle proposera aussi des mesures précises qui pourraient être prises pour lever ces obstacles.
Jamaïque	Démonstration de régulation de la demande	1/5/93		BM	3,80	12,50	Renforcer les capacités institutionnelles de la Jamaica Public Service Company (JPSCo.) et aborder globalement la question des économies d'énergie. La JPSCo. obtiendra les informations et les données nécessaires pour préparer des programmes susceptibles de surmonter durablement les obstacles commerciaux aux économies d'énergie. Les mécanismes retenus à cette fin seront mis à l'essai, et les résultats obtenus permettront de concevoir des programmes à plus grande échelle pour améliorer durablement les rendements énergétiques.
Jordanie	Réduction des émissions de méthane	4/96		PNUE	2,50	4,00	Le projet a pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre en remplaçant les combustibles fossiles par la bioénergie (gaz de méthane pour la production d'électricité) provenant de la fermentation anaérobie des déchets industriels et municipaux à Amman. Il s'agit plus particulièrement d'utiliser les biogaz d'une décharge pour alimenter une centrale. Une telle association, pourtant logique à maints égards, n'a jamais été réalisée dans un pays en développement.

1. La date d'inscription est, dans le cas des opérations à long terme et des mesures à court terme, celle de l'approbation du Conseil et, dans le cas des activités habitantes, celle de l'approbation du Directeur général.

Pays	Intitulé du projet	Inscription au programme de travail ¹	Agent d'exécution du FEM	Financement		Coût total ²	Description du projet
				du FEM	du FEM ²		
Lettonie	Gestion des déchets solides et récupération des gaz des décharges	1/3/97	BM		5,12	25,00	Afin d'utiliser le méthane — actuellement relâché dans l'atmosphère — pour produire de l'électricité et aider à la gestion des déchets solides dans les environs de Riga, le projet permettra de réaménager la décharge de Ģedim à Riga, d'utiliser une technologie énergétique avancée à base de piles pour améliorer la transformation des déchets biodégradables et de récupérer les gaz des décharges en vue de la production d'électricité. Une chaîne pour le triage des matières recyclables sera en outre mise en place.
Lituanie	Exploitation de la géothermie à Klaipėda	4/5/95	BM		6,90	18,02	Le projet finance la construction d'une centrale géothermique témoin devant fournir de l'eau chaude au système de chauffage du district de Klaipėda, ainsi que les modifications à apporter à ce système pour le rendre compatible avec l'eau chaude d'origine géothermique. On pourra ainsi réduire d'environ 56 000 tonnes les émissions annuelles de gaz carbonique et réduire dans des proportions importantes les émissions de dioxyde de soufre, d'oxyde d'azote et de particules.
Mali	Énergie domestique	1/12/92	BM		2,50	11,10	Le projet porte à la fois sur l'offre et la demande d'énergie domestique dans un pays où les habitants ont largement recours aux combustibles ligneux, au détriment de l'environnement. La consommation de bois d'énergie sera réduite en encourageant l'utilisation de fours à meilleur rendement énergétique et en remplaçant ce combustible par du kérosène et du gaz en bouteille grâce à une assistance technique et à l'octroi de crédits aux fabricants et aux distributeurs. Des actions de formation et une assistance technique permettront parallèlement d'améliorer la planification de l'aménagement des forêts.
Maroc	Rééquipement d'une centrale thermique	1/12/92	BM		6,00	45,70	Rééquipement d'une centrale existante en la dotant d'une turbine moderne de la deuxième génération, parallèlement à une amélioration de la qualité des matériaux et de la performance des installations dans l'organisation de la production électrique du pays. Le suivi attentif de l'impact et l'analyse approfondie des résultats de ce travail aideront à voir s'il est possible de répéter cette opération ailleurs dans le pays.

1. La date d'inscription est, dans le cas des opérations à long terme et des mesures à court terme, celle de l'approbation du Conseil et, dans le cas des activités habitantes, celle de l'approbation du Directeur général.

Pays	Intitulé du projet	Inscription au programme de travail ¹	Agent d'exécution du FEM	Financement du FEM ²	Coût total ²	Description du projet
Maurice	Technologie de bioénergie sucrière	1/5-91	BM	3,30	55,10	Mise au point et à l'essai de technologies pour rassembler, stocker et utiliser les extrémités supérieures des tiges, les feuilles et les résidus de canne à sucre en vue de compléter la production électrique des sucreries. Evaluer les possibilités de réduire le coût du transport de la bagasse et de développer ainsi son utilisation pour produire de l'électricité. Fournir l'assistance technique nécessaire à un programme de mise en valeur de l'énergie sucrière, coordonné par les autorités mauriciennes, qui permettra d'étudier les possibilités qu'offre à long terme la production d'électricité à partir des déchets de canne à sucre.
Mauritanie	Énergie éolienne décentralisée pour le développement économique et social	12-92	PNUD	2,00	4,00	Le projet montre les possibilités offertes par les aérogénérateurs pour assurer des services de base recourant à l'électricité dans des zones rurales non raccordées au réseau. Il appuie les activités du secteur privé dans ce domaine et favorise une implantation décentralisée de ces générateurs en vue de satisfaire la demande croissante d'électricité des communautés rurales.
Mexique	Projet pilote d'éclairage à haut rendement	1/12-91	BM	10,00	23,00	Grâce à ce projet, on réduira les émissions de gaz à effet de serre ainsi que la pollution locale en remplaçant les ampoules incandescentes par des ampoules fluorescentes sur deux sites importants : Guadalajara et Monterrey. Il visera également à renforcer les capacités institutionnelles en vue de l'adoption de technologies nouvelles et de la réalisation d'économies d'énergie, et à renforcer la Commission fédérale d'électricité (CFE) et sa capacité à réguler durablement la demande.
Ouganda	Photovoltaïque pour l'électrification rurale	10/95	PNUD	1,76	1,76	L'objectif d'ensemble et à long terme du projet pilote est de jeter des bases solides pour la diffusion et l'utilisation durable de systèmes photovoltaïques dans les zones rurales qui ne peuvent pas être desservies par le réseau électrique national, tout en contribuant à une limitation des émissions de gaz à effet de serre dues aux groupes alimentés au kérosène et au gazole.
Pakistan	Amélioration du rendement énergétique des Transports routiers	5-92	PNUD	7,00	7,00	Grâce à ce projet, on réduira les émissions en améliorant le rendement énergétique des véhicules ainsi que l'infrastructure urbaine, par l'application de méthodes connues que le Pakistan n'est pas encore à même de mettre en oeuvre. Le projet permettra de renforcer les capacités des responsables en vue d'un examen des formules possibles dans le secteur du transport, d'élargir le projet pilote de réglage des véhicules urbains, d'évaluer les programmes en cours et de mettre au point différentes formules en matière de transfert de technologies, de réglementation et de tarification.

1. La date d'inscription est, dans le cas des opérations à long terme et des mesures à court terme, celle de l'approbation du Conseil et, dans le cas des activités habitantes, celle de l'approbation du Directeur général.

Pays	Intitulé du projet	Inscription au programme de travail ¹	Agent d'exécution du FEM	Financement du FEM ²	Coût total ²	Description du projet
Pakistan	Des déchets à l'énergie : récupération et utilisation des gaz de la décharge de Lahore	1/4/92	BM	11,00	26,00	Conception et construction d'une centrale électrique exploitée par un opérateur privé, alimentée au gaz de méthane provenant d'une décharge urbaine et actuellement relâché dans l'atmosphère. Le projet permettra de transférer une technologie qui a fait ses preuves dans les pays riches et d'en vérifier l'applicabilité dans le contexte d'un pays en développement.
Pérou	Assistance technique au Centre pour les économies d'énergie	12/91	PNUD	0,90	0,90	Le projet a été conçu pour permettre à la CENELREGA (CON(1) de devenir un centre régional de formation pleinement opérationnel, proposant des mesures et des services aux principaux secteurs productifs afin de promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie. Il comportait l'organisation d'ateliers de formation sur des « programmes de réduction des émissions », des visites d'études, des audits énergétiques. La préparation d'un programme de réduction des émissions à Lima est également prévue.
Philippines	Énergie géothermique (Leyte et Luçon)	1/5/91	BM	30,00	1 333,60	Le projet a pour objectif d'aider à satisfaire la demande croissante d'électricité en utilisant une technologie qui permet de réduire sensiblement les émissions de gaz à effet de serre. Les composantes du projet qui concernent la compagnie nationale d'électricité (National Power Corporation) visent notamment à interconnecter les réseaux électriques des îles Leyte et Luçon et à renforcer les départements de génie écologique et social de la compagnie.
Pologne	Conversion du gaz au charbon	1/12/91	BM	25,00	48,32	Le projet vise à montrer comment la conversion à un autre combustible et les innovations technologiques peuvent permettre de réduire les émissions de gaz carbonique. Les fonds du FEM seront utilisés pour convertir au gaz des chaudières au charbon de taille moyenne qui ne pourront devenir financièrement rentables que si leurs propriétaires ont accès à un financement à des conditions libérales.
Pologne	Éclairage à haut rendement	1/12/94	BM/SF1	5,00	5,00	La SF1 a fourni des subventions directes, en faisant jouer la concurrence, aux fabricants polonais d'un certain type d'ampoules fluorescentes compactes. Les fabricants et les grossistes devront répercuter sur les détaillants l'intégralité de l'économie ainsi réalisée. Cela a suscité une demande d'ampoules de ce type en Pologne, a montré les avantages financiers et commerciaux de l'éclairage à haut rendement, s'est traduit par d'importantes économies d'énergie et a permis une réduction des émissions des centrales au charbon.

1. La date d'inscription est, dans le cas des opérations à long terme et des mesures à court terme, celle de l'approbation du Conseil et, dans le cas des activités habilitantes, celle de l'approbation du Directeur général.

Pays	Intitulé du projet	Inscription au programme de travail ¹	Agent d'exécution du FEM	Financement du FEM ²	Coût total ²	Description du projet
République tchèque	Utilisation de la chaleur résiduelle à Kyjov	4/97	BM	5,09	13,97	Le projet permettra de faire la démonstration du fonctionnement d'une turbine à gaz à cycle combiné dans une usine de fabrication de bouteilles (Vetropak Moravian Glass). Il s'agit de remplacer un système produisant une importante chaleur résiduelle par un autre permettant un recyclage partiel pour produire de l'électricité destinée à l'usine.
Roumanie	Renforcement des capacités à l'appui de la réduction des émissions de GES par l'amélioration des rendements énergétiques	10/95	PNUID	2,27	6,48	Le projet a pour objectif d'aider la Roumanie à réduire durablement l'augmentation des émissions de GES dues aux centrales calo-gènes et électriques, et à l'utilisation de combustibles fossiles pour répondre à l'essentiel de la demande énergétique. Le projet aidera à renforcer durablement la capacité nationale à améliorer en permanence les rendements énergétiques.
Sénégal	Gestion participative et écologiquement viable de l'énergie	1/4/96	BM	4,70	18,90	Des modes de gestion participative et écologiquement viable des forêts communautaires dans une zone de 300 000 ha autour du Parc national de Niokolo-Koba seront mis en place sur une période de sept ans. Les objectifs étant principalement de fixer le carbone et d'accroître les revenus locaux, avec des retombées positives sur la préservation de la biodiversité. Grâce à un volet portant sur la gestion de la demande et le remplacement des combustibles utilisés, on encouragera la population à substituer le kérosène et le gaz de pétrole liquéfié au charbon, et on distribuera des fouds à charbon de bois à bon rendement énergétique.
Soudan	Remise en état à l'échelon local des terrains de parcours pour la fixation du carbone et la préservation de la biodiversité	12/92	PNUID	1,50	1,50	Fixation du carbone et présentation de la biodiversité dans une région où la sécheresse et le surpâturage ont eu des conséquences graves. Dans le cadre du projet, on élabore et applique, à l'initiative des populations locales, des schémas directeurs d'utilisation des sols et de gestion des parcours pastoraux, on revégétalise les zones économiquement fragiles et on expérimente plusieurs techniques nouvelles de régénération des pacages
Sri Lanka	Énergies renouvelables et renforcement des capacités	4/96	PNUID	1,51	1,91	Le projet a pour objectif de lever les obstacles à l'utilisation accrue et durable de l'énergie renouvelable. Il facilitera et accélérera l'utilisation des techniques d'exploitation de l'énergie renouvelable et le recours à des mesures permettant d'améliorer le rendement énergétique, ce qui limitera la multiplication des centrales thermiques à combustible fossile et les émissions de GES (dioxyde de carbone) provenant de ces centrales et de l'utilisation décentralisée du kérosène et des combustibles ligneux

1. La date d'inscription est, dans le cas des opérations à long terme et des mesures à court terme, celle de l'approbation du Conseil et, dans le cas des activités habilitantes, celle de l'approbation du Directeur général.

Pays	Intitulé du projet	Inscription au programme de travail	Agent d'exécution du FEM	Financement du FEM2	Coût total2	Description du projet
Sri Lanka	Fourniture de services énergétiques	1/4/96	BM	5,90	52,40	Le projet encouragera le secteur privé, les ONG et les coopératives à participer à la fourniture de services énergétiques à partir du réseau et hors réseau ; Il rendra les institutions publiques et privées mieux à même de fournir ces services énergétiques en faisant appel à des techniques d'exploitation de l'énergie renouvelable et en s'appuyant sur une gestion de la demande. Il comprendra notamment les volets suivants : a) un fonds de soutien des projets du secteur privé dans le domaine des énergies renouvelables (services pré-réseau, photovoltaïque, minicentrales, etc.) ; b) une ferme école pilote rattachée au réseau (3 MW) ; et c) une assistance technique en vue de l'utilisation de l'énergie renouvelable dans les secteurs résidentiel et commercial.
Syrie	Efficience de l'offre, planification et conservation de l'énergie	10/10/96	PNUD	4,07	29,86	Le projet comprend deux volets. Le premier consiste en une action sur l'offre qui verra les pouvoirs publics remettre en état une vieille centrale, permettant ainsi au FEM d'appliquer des mesures de contrôle du rendement énergétique. Le second agira sur la demande industrielle et préparera une planification intégrée des ressources.
Tanzanie	Production d'électricité, de combustibles et d'engrais à partir de déchets organiques municipaux et industriels : une centrale pilote au biogaz en Afrique	5/93	PNUD	2,50	3,90	Le projet permet de créer la première grande centrale africaine au biogaz, qui convertit en énergie le méthane provenant des déchets municipaux. Compte tenu de l'intérêt et du renforcement des capacités résultant de ce projet, la centrale devrait devenir un centre indépendant de profit à même de réinvestir ses bénéfices dans d'autres opérations du même type.
Thaïlande	Promotion d'une utilisation rationnelle de l'électricité	1/12/91	BM	9,50	89,00	Le projet comprend un plan de gestion par une action sur la demande. D'une durée de cinq ans, il vise à renforcer la capacité institutionnelle dans le secteur de l'électricité et dans l'économie tout entière. Il favorisera la mise en oeuvre de politiques et de mesures permettant l'élaboration, la production et l'adoption d'équipements et installations à bon rendement énergétique. Il montrera les effets positifs que de telles dispositions peuvent avoir tant sur le plan financier que sur celui de l'environnement.
Tunisie	Chauffage solaire de l'eau	1/5/93	BM	4,00	20,90	Le projet encouragera la commercialisation de la technique du chauffage solaire de l'eau dans les habitations et dans le secteur tertiaire, en préparant le marché à une large acceptation de cette technique présentée comme solution la plus rentable dans une situation de concurrence.

1. La date d'inscription est, dans le cas des opérations à long terme et des mesures à court terme, celle de l'approbation du Conseil et, dans le cas des activités habitantes, celle de l'approbation du Directeur général.

Pays	Intitulé du projet	Inscription au programme de travail ¹	Agent d'exécution du FEM	Financement du FEM ²	Coût total ²	Description du projet
Zimbabwe	Énergie photovoltaïque à usage domestique et collectif	5/91	PNUD	7,00	7,00	Le projet permet d'élargir l'utilisation des systèmes photovoltaïques en milieu rural et d'évaluer les techniques et méthodes permettant de les promouvoir, tout en offrant un modèle dont peuvent s'inspirer d'autres pays africains pour l'électrification hors réseau. Il favorise la création d'entreprises locales dans ce secteur, la coopération avec la compagnie nationale d'électricité et l'analyse des politiques publiques, notamment sur les droits d'entrée.
Total				578,83	3 810,87	

1. La date d'inscription est, dans le cas des opérations à long terme et des mesures à court terme, celle de l'approbation du Conseil et, dans le cas des activités habitantes, celle de l'approbation du Directeur général.

ANNEXE C

**LISTE DES ÉTATS PARTICIPANT AU FEM
(AU 30 JUIN 1997 - TOTAL 161)**

Liste des États participant au FEM

(En date de mai 1997 - Total 161)

Afghanistan	07/04/94
Afrique du Sud	06/07/94
Albanie	06/05/94
Algérie	13/05/94
Allemagne	23/06/94
Antigua-et-Barbuda	29/03/94
Argentine	12/05/94
Arménie	16/06/94
Australie	27/06/94
Autriche	21/06/94
Azerbaïdjan	24/07/95
Bahamas	19/04/94
Bangladesh	22/06/94
Barbade	13/05/94
Bélarus	30/03/94
Belgique	30/01/95
Belize	29/04/94
Bénin	29/06/94
Bhoutan	12/12/95
Bolivie	17/06/94
Botswana	12/07/94
Brésil	13/06/94
Bulgarie	22/03/94
Burkina Faso	24/08/94
Cambodge	31/01/95
Cameroun	31/10/94
Canada	06/07/94
Cap-Vert	18/07/94
Chili	01/07/94
Chine	16/05/94
Colombie	28/06/94
Comores	05/09/95
Congo, Rép. démocratique du	06/02/97
Congo, République du	22/09/95
Cook, Îles	06/05/94
Corée (RDP de)	06/05/94
Corée (Rép. de)	03/05/94

Costa Rica	19/05/94
Côte d'Ivoire	24/06/94
Croatie	04/03/94
Cuba	04/04/94
Danemark	09/06/94
Djibouti	24/05/94
Dominique	08/06/94
Égypte	08/06/94
El Salvador	20/05/94
Équateur	23/06/94
Érythrée	27/12/95
Espagne	09/06/94
Estonie	12/05/94
États-Unis	24/06/94
Éthiopie	27/10/94
Fédération de Russie	23/06/94
Fidji	10/05/94
Finlande	09/06/94
France	20/06/94
Gambie	16/08/94
Géorgie	08/07/94
Ghana	16/01/97
Grèce	11/05/94
Grenade	20/04/94
Guatemala	20/05/94
Guinée	17/10/94
Guyana	12/05/94
Haïti	10/05/94
Honduras	06/09/94
Hongrie	22/06/94
Inde	12/05/94
Indonésie	29/06/94
Iran (RI d')	25/05/94
Irlande	14/06/94
Israël	19/03/95
Italie	28/06/94
Jamaïque	29/06/94
Japon	27/06/94
Jordanie	10/05/94
Kenya	25/05/94
Kirghizistan	09/01/97
Kiribati	10/05/94
Lao (RDP)	02/08/94

Lesotho	29/06/94
Lettonie	27/06/94
Liban	21/07/94
Libye	13/12/94
Lituanie	13/05/94
Luxembourg	28/04/95
Macédoine, ERY de	07/07/94
Madagascar	14/07/94
Malaisie	04/05/94
Malawi	23/02/96
Maldives	25/08/94
Mali	04/07/94
Malte	27/07/94
Maroc	29/06/94
Marshall, Îles	15/04/94
Maurice	04/07/94
Mauritanie	08/05/94
Mexique	17/05/94
Micronésie (États fédérés de)	26/04/94
Moldova (République de)	27/10/95
Mongolie	14/04/94
Mozambique	27/12/95
Myanmar	13/05/94
Nauru	05/05/94
Népal	10/08/94
Nicaragua	19/05/94
Niger	23/08/94
Nigéria	12/07/94
Nioué	04/05/94
Norvège	01/07/94
Nouvelle-Zélande	18/05/94
Ouganda	28/06/94
Ouzbékistan	05/04/95
Pakistan	08/04/94
Panama	07/04/94
Papouasie-Nouvelle-Guinée	06/05/94
Paraguay	15/02/95
Pays-Bas	20/06/94
Pérou	14/06/94
Philippines	16/06/94
Pologne	18/04/94
Portugal	17/06/94
République centrafricaine	23/03/95

République dominicaine	21/04/94
République slovaque	01/11/94
République tchèque	30/06/94
Roumanie	29/07/94
Royaume-Uni	13/06/94
Saint-Kitts-et-Nevis	25/07/94
Saint-Vincent-et-les Grenadines	04/05/94
Sainte-Lucie	31/03/94
Salomon, Îles	16/04/94
Samoa	28/03/94
Sénégal	07/04/94
Sierra Leone	06/09/94
Slovénie	12/07/94
Soudan	14/06/94
Sri Lanka	26/05/94
Suède	28/06/94
Suisse	01/07/94
Suriname	12/05/94
Swaziland	16/05/94
Syrie	15/04/96
Tanzanie	26/03/96
Tchad	27/07/94
Thaïlande	30/06/94
Togo	21/07/94
Tonga	04/05/94
Trinité-et-Tobago	19/05/94
Tunisie	13/05/94
Turkménistan	29/05/97
Turquie	06/07/94
Tuvalu	03/05/94
Ukraine	15/06/94
Uruguay	22/04/94
Vanuatu	19/05/94
Venezuela	01/07/94
Viet Nam	12/05/94
Yémen	30/03/94
Zambie	13/06/94
Zimbabwe	07/07/94